

Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service du département de Vaucluse

Rapport final

BRGM/RP-53175-FR

Juin 2004

Étude réalisée dans le cadre des opérations
de Service public du BRGM 2003 POLB43

G. Gonzalez

avec la collaboration de

S. Solages, H. Loumari, A. Dubois, J. Escoubet, G. Lizée



Geosciences pour une Terre durable

brgm

Mots clés : Inventaire historique, sites industriels, BASIAS, Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service, Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Gonzalez G. avec la collaboration de Solages S., H. Loumari, A. Dubois, J. Escoubet, G. Lizée (2004) – Inventaire historique d'anciens sites industriels du département de Vaucluse. BRGM/RP-53175-FR. 120 pages, 29 illustrations.9 annexes.

Synthèse

Cette étude a été entreprise à la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). L'inventaire historique d'anciens sites industriels du département de Vaucluse a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public.

Les principaux textes de référence relatifs à la mise en œuvre des « Inventaires historiques des anciens sites industriels et activités de services » sont les suivants :

- l'arrêté du 10/12/1998 relatif à la création d'une base de données sur les anciens sites industriels et d'activité de service (BASIAS), paru au J.O. le 16/04/1999 ;
- la lettre de mission de la Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au BRGM du 16/04/1999.
- deux circulaires du 26/04/1999 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement aux Préfets (n° 99-315) et aux Directeurs de DRIRE (n° 99-316) ;

L'IHR de Vaucluse a été financé conjointement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'ADEME et la dotation du BRGM.

L'inventaire historique régional (IHR) est suivi par un **Comité de Pilotage** rassemblant, pour ce département , les organismes suivants :

- **Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,**
- **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),**
- **Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE),**
- **Archives départementales de Vaucluse,**
- **Association Environnement-Industrie,**
- **Association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine industriel de Vaucluse (ASPPIV),**
- **Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Service Géologique Régional PACA (BRGM-SGR/PAC).**
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse,**
- **Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la région PACA (CRCI),**
- **Communauté de communes du Grand Avignon (COGA),**
- **Conseil Général de Vaucluse,**
- **DDE Vaucluse,**
- **DRAC,**
- **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région PACA (DRIRE),**
- **Syndicats professionnels (via la CCI).**

Le Comité de Pilotage a notamment défini pour la réalisation de l'inventaire de Vaucluse :

- la période à inventorier : de 1830 à 1975,

- l'identification des sources à exploiter : les Archives départementales, dossiers de la Préfecture ;
- la liste des produits et activités identifiées aux Archives départementales.

L'opération a été engagée en octobre 2002 sur une première estimation des sites à inventorier de 2 200 sites. Au terme de l'étude, le nombre de sites inventoriés dans BASIAS est de 2951.

L'inventaire suit la méthodologie nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation, différentes tâches ont été successivement effectuées. Elles concernent :

- le dépouillement d'archives regroupées pour le département de Vaucluse aux Archives Départementales et de dossiers de la Préfecture,
- le regroupement des fiches manuscrites par communes et par même adresse
- les consultations des communes et des services déconcentrés de l'Etat pour localiser les sites à l'échelle du 1/25 000 et préciser le type d'occupation actuel,
- des visites rapides de terrain réalisées pour vérifier ou effectuer la localisation du site et préciser son réaménagement éventuel,
- l'instruction des critères environnementaux, notamment par la recherche de captages AEP (Alimentation en Eau Potable) à proximité du site (distance de 1km retenue) ou, à défaut de cible, la recherche d'aquifère vulnérable à une éventuelle pollution,
- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes les informations récoltées y compris les coordonnées x et y des sites localisés, permettant ainsi l'exploitation de données par un système d'information géographique (Mapinfo) et la sortie de cartes,
- et enfin un classement, selon la grille proposée par la méthodologie nationale, des anciens sites localisés, en fonction de la nature de l'activité, de critères environnementaux et de l'utilisation du site.
- Le Comité de Pilotage s'est prononcé pour la mise en œuvre de la grille de sélection de BASIAS permettant de classer, **de façon sommaire à ce stade**, les sites qui ont cessé toute activité industrielle, en fonction de l'impact potentiel qu'ils pourraient avoir sur les eaux ou sur les personnes.

Les principaux résultats concernant les 2951 sites inventoriés sont les suivants :

- état d'activité des sites

Etat d'activité du site	Nombre de sites
En activité	375
Activité terminée	1248
Ne sait pas	1328
Total	2951

- sites localisés, géoréférencés

Sites localisés	Nombre de sites
Oui	1527
Non	1424
Total	2951

- répartition par groupe industriel défini par le SEI

	groupe 1	Groupe 2	groupe 3	groupe indéterminé	Total
En activité	263	53	59	0	375
Activité terminée	911	101	233	3	1248
Non renseigné	791	123	409	5	1328
TOTAL	1965	277	701	8	2951

Afin d'informer tout public de l'existence de **BASIAS** et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, et/ou de documents sous forme de carte à petite échelle et de tableaux succincts ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- information des mairies non cernées,
- information de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR (<http://basias.brgm.fr>).

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département de Vaucluse, 71, rue J. Vernet 84000 Avignon,
- dans chaque mairie du département de Vaucluse concernée par au moins un site,
- au Service Géologique Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du BRGM, 117 avenue de Luminy 13009 Marseille,
- et sur Internet.

Avertissements

Le recensement est basé sur des sources bibliographiques dont principalement les archives départementales de Vaucluse.

*Cette étude constitue une synthèse bibliographique complétée par un contrôle en mairie et/ou sur la commune afin de connaître le type d'occupation actuel du site et de vérifier la localisation exacte des sites. **De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif.** Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.*

Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base de référence nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998.

L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Remerciements

Nous tenons à remercier Monsieur Jean-Pierre Locci, le Président de l'Association pour la Sauvegarde et la Protection du Patrimoine Industriel de Vaucluse (ASPPIV) qui a participé activement à l'encadrement de l'exploitation des Archives départementales ainsi que tous les intervenants qui ont facilité la réalisation de l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service de Vaucluse.

Sommaire

Synthèse	3
Avertissements.....	7
Remerciements.....	7
1. Introduction.....	13
2. Aperçu de l'évolution de l'activité industrielle du département de Vaucluse du XIXe siècle à nos jours	15
3. Méthodologie de l'Inventaire	19
3.1. Cadrage et Préparation de l'Inventaire	19
3.2. Réalisation de l'Inventaire	20
3.3. Regroupement des fiches par site	20
3.4. Saisie des données dans la base de données BASIAS	21
3.5. Numérisation des coordonnées X et Y	21
3.6. Consultations des Services déconcentrés de l'Etat et des Mairies ayant un site recensé sur leur territoire	21
3.7. Visites rapides de sites	23
3.8. Instruction des critères environnementaux	24
3.9. Fin de la saisie des données dans BASIAS	24
3.10. mise en œuvre de la grille de sélection de Basias.....	25
4. Présentation générale des données de l'inventaire	27
4.1. Etat d'activité des sites.....	27
4.2. Nombre des sites localisés, donc géoréférencés	28
4.3. Répartition des installations et des sites par codes et groupes d'activités.....	29
4.3.1. Répartition en fonction du code NAF	29
4.3.2. Répartition en fonction du groupe SEI.....	31
5. Présentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille de sélection	33
5.1. La méthode de classement utilisée	33
5.2. Le choix des sites soumis à la grille de sélection	33
5.3. Les sites de la grille de sélection par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité des eaux	35
5.4. Les sites de la grille de sélection par rapport au type de Réaménagement.....	38

5.5. Résultats de la mise en oeuvre de la grille de sélection	39
6. Bilan global et conclusions générales	43
6.1. Les données statistiques de l'inventaire du département de Vaucluse.....	43
6.2. Conclusion générale	47
7. Moyens de communication et de diffusion	51
8. Bibliographie.....	53
9. Lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données BASIAS au cours de la réalisation de l'inventaire du département	55

Liste des illustrations

Illustration 1 : usines hydrauliques en 1862	16
Illustration 2 : Industries ayant des établissements soumis à la loi de 1841 en 1867..	17
Illustration 3 : L'activité industrielle dans les six départements de la région Provence Alpes Cote d'Azur	17
Illustration 4 : L'activité industrielle de Vaucluse par rapport à l'ensemble de la Région	18
Illustration 5 : Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité.....	27
Illustration 6 : Histogramme relatif à l'état d'activité des sites	27
Illustration 7 : Nombre de sites localisés.....	28
Illustration 8 : Histogramme des sites localisés et non localisés	28
Illustration 9 : Histogramme de la répartition des groupes SEI des diverses installations inventoriées par code NAF.....	29
Illustration 10 : Répartition, selon le groupe SEI, des diverses activités recensées	30
Illustration 11 : Nombre de sites par groupe SEI en fonction de l'état d'activité	31
Illustration 12 : Histogramme relatif au nombre de sites par groupe d'activité en fonction de l'état d'activité.....	31
Illustration 13 : Les diverses familles d'activités des groupes 1 et 2 des 729 sites à trier (soumis à la grille de sélection).....	34
Illustration 14 : Histogramme de la répartition des groupes SEI 1 et 2 des 729 sites à trier (soumis à la grille de sélection).....	35
Illustration 15 : Répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux	37
Illustration 16 : Histogramme de la répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.....	37
Illustration 17 : Répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement.....	38
Illustration 18 : Histogramme représentant les 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement.....	38
Illustration 19 : Répartition des sites soumis à la grille de sélection par classe de sélection	39
Illustration 20 : Histogramme représentant les 729 sites soumis à la grille de sélection répartis par classe de sélection.....	40
Illustration 21 : Répartition des 729 sites par classe de sélection et par "état d'activité"	40
Illustration 22 : Histogramme de répartition des 729 sites à "activité terminée" par classe de sélection	41
Illustration 23 : "Etat d'activité" des 2951 sites.....	43
Illustration 24 : Pourcentage de sites localisés parmi les 2951 enregistrés dans BASIAS.....	43
Illustration 25 : Sites par groupes d'activité tels que définis par le SEI (Vaucluse)	44
Illustration 26 : Répartition dans les groupes SEI d'activité des 2943 sites enregistrés dans BASIAS (8 sites n'ont pas de groupe SEI attribué).....	45
Illustration 27 : Répartition par type de réaménagement des sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection	45

Illustration 28 : Répartition par type de vulnérabilité des 729 sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection.....	46
Illustration 29 : Répartition par classe des 729 sites soumis à la grille de sélection	46

Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des produits et activités établie par le Comité de Pilotage du 29 octobre 2002.....	57
Annexe 2 – Liste des produits et activités retenus au cours du dépouillement des archives	65
Annexe 3 - Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS	69
Annexe 4 - Liste des sites recensés par ordre alphabétique de commune	75
Annexe 5 - Critères de sélection pour la réalisation de diagnostics initiaux	81
Annexe 6 - Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI.....	89
Annexe 7 : Liste utilisée pour les captages.....	105
Annexe 8 – Carte des sites en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des aquifères.....	113
Annexe 9 – Carte des sites en fonction du type de réaménagement.....	117

1. Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre des Inventaires Historiques Régionaux (IHR) d'anciens sites industriels et d'activités de service, qui ont été programmés à la suite de la circulaire du Ministère chargé de l'Environnement du 3 décembre 1993.

L'inventaire des activités industrielles passées et actuelles dans le département de Vaucluse a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public, sur sa dotation et avec les participations financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'ADEME.

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est à dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période couverte par l'étude s'étend, pour le département de Vaucluse, de 1830 à 1975. Le dépouillement des dossiers d'archives a été réalisé aux Archives Départementales de Vaucluse et à la préfecture de Vaucluse.

Pour le département de Vaucluse, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, jusqu'aux consultations des services déconcentrés de l'Etat, des communes et d'autres organismes, suivis de visites rapides sur le terrain, de la recherche des critères environnementaux, de la saisie des données dans la base BASIAS et de la mise en œuvre de la grille de sélection.

L'instruction des critères environnementaux, réalisée par le moyen d'un outil SIG (Système d'Information Géographique), peut fournir des éléments d'information utiles aux décideurs et aménageurs à l'échelle départementale.

La mise en œuvre de la grille de sélection de BASIAS, proposée dans la méthodologie nationale (cf. annexe 8 du guide ADEME de 1996), a été réalisée à la demande du Comité de Pilotage.

La finalité de la base de données sur les sites industriels et d'activités de service anciens (BASIAS) telle que définie dans l'arrêté du 10 décembre 1998 est de conserver la mémoire de ces anciens sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.

2. Aperçu de l'évolution de l'activité industrielle du département de Vaucluse du XIXe siècle à nos jours

(origine des informations : « Le Vaucluse industriel » ASPPIV, Jean-Pierre Locci)

Les origines de l'industrie en Vaucluse sont très anciennes avec notamment les fabriques de pâtes à papier du Comtat-Venaissin au XIVe siècle ; et pour l'agroalimentaire la présence de moulin à farine sur la Sorgue dès le Xe siècle.

L'industrie se développe surtout au XIXe siècle. Aux industries traditionnelles du textile, de la papeterie, de la meunerie s'ajoute alors l'industrie de la poudre à garance, du cartonnage, de la métallurgie, du réfractaire, de la faïencerie, des ocres, de la confiserie.

Quelques industries disparaîtront à la fin du XIXe siècle comme la poudre de garance et la soie). Néanmoins, le développement industriel se poursuit au XXe siècle, avec des nouvelles activités liées soit à l'agriculture (conserverie) avec les activités connexes : engrais chimiques, emballages, fabriques de boîtes de conserves, soit au patrimoine minéral du sous-sol vauclusien (carrières, fabriques de plâtre).

Un grand nombre d'usines profitant de l'importance du réseau hydraulique du département s'installeront le long des cours d'eau et utiliseront l'eau soit comme source d'énergie soit comme matière première (papeteries, fabriques de laine).

Au milieu du XIXe siècle, près de 440 sites usiniers hydrauliques sont dénombrés en Vaucluse, principalement sur les Sorgues (Cf. tableau 1, usines hydrauliques en 1862).

Un relevé statistique des industries ayant des établissements soumis à la loi de 1841 fait état de 182 sites en 1867 (Cf. tableau 2, manufactures, usines et ateliers en 1867, soumis à la loi de 1841).

Au XXe siècle, certaines activités périclitent pour différentes raisons liées à la concurrence : la papeterie, le textile, les ocres ou la faïencerie. Les industries sont majoritairement liées à l'agriculture et l'industrie alimentaire ; une nouvelle génération d'industries apparaît avec la construction électrique et électronique, l'industrie mécanique, l'industrie du verre, la parachimie.

Parmi les grands centres industriels, citons les régions :

- d'Apt et de Carpentras pour la confiserie ;
- de Bollène pour le réfractaire ;
- de Valréas pour le cartonnage ;
- de Courthézon et de Lapalud pour les fabriques de balais ;
- de l'Isle-sur-la-Sorgue pour la laine ;

- d'Orange et de Sérignan pour le textile ;
- de Cavaillon et de Carpentras pour les fabriques de boîtes de conserves ;
- de Vaison-la-Romaine pour les machines agricoles ;
- de Fontaine-de-Vaucluse pour la papeterie ;
- de Sorgues et du Pontet pour les engrais et le réfractaire ;
- d'Apt pour la faïence ;
- de Mazan pour le plâtre...

moulins à farine	242
moulins à soie	68
moulins à garance	43
papeteries	20
scieries à bois	10
moulins à plâtres	9
moulins à ouvrir la laine	7
ateliers d'ajustage	9
moulins à huile	8
moulins à tans	5
gruaires	3
scieries à marbres	3
martinets et laminoirs	3
moulins à tourteaux	3
moulins à triturer le bois	2
foulons	2
fabrique de garancine	1
fabrique de cordonnets	1
souffleuse	1
fabrique de chocolats	1
distillerie	1
fabrique de drap	1

Illustration 1 : usines hydrauliques en 1862

industries ayant des établissements soumis à la loi de 1841	nombre de ces établissements
filatures et moulinage de la soie	100
chardons	3
cuivre laminé, martelé	2
garance et garancines	31
laine	11
plâtre	2
papeteries	13
imprimerie de mouchoirs d'indiennes	5
fours à chaux, tuiles, tuyaux	9
industries secondaires diverses (cordonnerie, mode, etc.)	6
Total	182

Illustration 2 : Industries ayant des établissements soumis à la loi de 1841 en 1867

Les statistiques de l'INSEE pour l'année 1999 (Cf. tableau 3 : nombre d'établissements industriels par activité au 01/01/1999) montrent que , hormis la construction, les industries agricoles et alimentaires représentent toujours les activités dominantes de Vaucluse (plus de 30 %).

Nombre d'établissements industriels par activité au 01/01/99 (données INSEE)

	04	05	06	13	83	84	PACA
Industries agricoles et alimentaires	326	300	1 251	2 315	1 578	909	6 679
Industries des biens de consommation	196	176	2 123	2 380	1 145	752	6 772
habillement cuir	24	19	355	439	153	110	1 100
édition, imprimerie, reproduction	69	61	699	906	381	232	2 348
pharmacie, parfumerie et entretien	11	5	125	104	38	22	305
industrie des équipements du foyer	92	91	944	931	573	388	3 019
Industrie automobiles	2	8	22	88	28	27	175
Industrie des biens d'équipement	84	77	1 152	1 925	903	474	4 615
construction navale, aéronautique et ferroviaire	4	4	303	168	309	13	801
industrie des équipements mécaniques	51	42	385	1 008	306	301	2 093
industrie des équipements électriques et électroniques	29	31	464	749	288	160	1 721
Industrie des biens intermédiaires	234	128	1 186	1 842	828	723	4 941
industrie des produits minéraux	107	35	358	452	335	226	1 513
industrie textile	11	13	104	133	66	41	368
industries du bois et du papier	41	45	190	219	122	139	756
chimie, caoutchouc, plastiques	46	9	189	317	78	98	716
métallurgie et transformation des métaux	25	23	252	558	191	183	1 232
industrie des composants électriques et électroniques	4	4	113	163	36	36	356
Construction	1 191	1 069	7 729	8 899	7 075	3 577	29 540
TOTAL	2 033	1 758	13 463	17 449	11 557	6 462	52 722

Illustration 3 : L'activité industrielle dans les six départements de la région Provence Alpes Cote d'Azur

Nombres d'établissements industriels par activité au 01/01/99 (données INSEE)

	84	%	PACA	PACA %
Industries agricoles et alimentaires	909	14,1	6679	12,7
Industries des biens de consommation	752	11,6	6772	12,8
Habillage, cuir	10	0,2	1100	2,1
Edition, imprimerie, reproduction	232	3,6	2348	4,5
Pharmacie, parfumerie et entretien	22	0,3	305	0,6
Industrie des équipements du foyer	388	6,0	3019	5,7
Industrie automobile	27	0,4	175	0,3
Industrie des biens d'équipement	474	7,3	4615	8,8
Construction navale, aéronotique et ferroviaire	13	0,2	801	1,5
Industrie des équipements mécaniques	301	4,7	2093	4,0
Industrie des équipements électriques et électroniques	160	2,5	1721	3,3
Industrie des biens intermédiaires	723	11,2	4941	9,4
Industrie des produits minéraux	226	3,5	1513	2,9
Industrie textile	41	0,6	368	0,7
Industries du bois et du papier	139	2,2	756	1,4
Chimie, caoutchouc, plastiques	98	1,5	716	1,4
Métallurgie et transformation des métaux	183	2,8	1232	2,3
Industrie des composants électriques et électroniques	36	0,6	356	0,7
Construction	3577	55,4	29540	56,0
TOTAL	6462	100,0	52722	100,0

Illustration 4 : L'activité industrielle de Vaucluse par rapport à l'ensemble de la Région

3. Méthodologie de l'Inventaire

La méthodologie recommandée à l'échelle nationale, décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996, à la demande du Ministère chargé de l'Environnement, comprend 12 tâches :

- cadrage de l'opération (tâche 1);
- dépouillement des dossiers d'archives et localisation des sites à 1/25 000 (tâches 2 à 5);
- saisie des fiches sur BASIAS (tâche 5) et géoréférencement des sites (tâche 9);
- consultation des services de l'Etat et organismes concernés, des communes (tâche 6);
- recherche des critères environnementaux (tâche 7);
- visite rapide des sites à activités inconnues (tâche 8);
- numérisation des nouvelles coordonnées (tâche 9) et saisie dans BASIAS (tâche 10)
- mise en œuvre de la grille de sélection de Basias (tâche 11)
- présentation des données sous SIG (tâche 12)

Ces tâches sont finalisées par l'édition d'un rapport et la mise à disposition des données de l'inventaire sur Internet.

3.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L'INVENTAIRE

Le comité de pilotage a retenu les options suivantes pour le département concerné lors d'une réunion en date du 29 octobre 2002 :

- l'année de début de la période couverte par les recherches : **1830**;
- les sources d'information exploitées : les Archives départementales et les dossiers consultables à la Préfecture de Vaucluse ;

Le choix de la date finale de l'inventaire a été fixé ultérieurement lors de la réunion du 16 avril 2003.

*Pour le Vaucluse, au regard du nombre de sites inventoriés alors (3066 pour 2200 estimés au montage de l'opération) et pour veiller à maintenir une cohérence entre départements sur le nombre total de sites, le Comité de pilotage a choisi de retenir comme date finale de la période couverte par l'inventaire le **31/12/1975**.*

Le Comité de Pilotage, réuni le 29 octobre 2002, a sélectionné dans une liste établie par l'ASPPIV (M. Locci) les produits/activités qui font l'objet du dépouillement et fixé les critères de sélection (taille des installations, dates,...) pour chacun des produits. (Cf. annexe 1).

3.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE

L'IHR concerne les séries suivantes des dossiers des Archives Départementales relatifs aux Installations Classées et aux « Etablissement insalubres et incommodes » :

Pour la période 1800 -1940 :

- Sous-séries 5 M (établissements industriels) et
- 7 S (établissements hydrauliques) pour la période 1800-1940.
- Sous série 11 M établissements industriels
- Sous série 2 O (7, 31, 35, 78 et 87).

Pour la période postérieure à 1940 jusqu'à 1970 environ :

- Sous-série W (3, 4, 5, 42, 135, 211, 1374 et 1594).

Cette présélection a été complétée au cours de l'exploitation des archives.

La liste des activités et produits nouveaux identifiés au cours du dépouillement des dossiers postérieurs à 1940 a été dressée au fur et à mesure (Cf. annexe 2).

3.3. REGROUPEMENT DES FICHES PAR SITE

Après le dépouillement des archives (Cf. annexe 3, modèle de fiche de dépouillement), la rédaction de fiches et le regroupement des fiches "doublon", le total des sites enregistrés dans Basias est de **3 066** pour 2 200 estimés au montage de l'opération : **2 468 fiches** ont été établies aux Archives départementales représentant **2 319 sites** ; **747 autres sites** ont été inventoriés en Préfecture.

Un doublon correspond à deux ou plusieurs fiches rédigées concernant en réalité une même adresse, donc le même site. En effet, au cours de son existence, une même installation classée a pu faire l'objet de plusieurs déclarations ou demande d'autorisation (pour s'agrandir, pour ajouter une machine par exemple). Et ces nouvelles déclarations ne sont pas forcément situées dans le même dossier d'archives. Ainsi, lors du dépouillement, plusieurs fiches sont alors rédigées concernant le même site industriel.

La procédure pour mettre en évidence ces doublons est le regroupement des fiches par commune puis par adresse. Cette méthode a évidemment des limites dues aux informations hétérogènes contenues dans chaque dossier. En effet, certains dossiers ne possèdent que très peu d'indications concernant la localisation du site. Aussi, pour deux fiches ayant le même exploitant et dont les dates d'exploitation restent mal connues, il est hasardeux de regrouper ces fiches comme doublon, car un déménagement au sein d'une même commune ayant pu être réalisé. Ce regroupement des données par adresse a permis d'éliminer un certain nombre de fiches.

Un second type de regroupement a pu être réalisé lorsque les dossiers consultés aux archives contenaient un plan de localisation du site. Ainsi, quelques doublons ont pu être éliminés après positionnement des sites sur les cartes IGN à 1/25 000.

D'autres doublons ont été mis en évidence au cours des tâches suivantes de l'inventaire.

3.4. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS

Une fois le regroupement des fiches papier réalisé, il est alors possible de saisir ces données brutes issues des archives. A ce stade il s'agit essentiellement d'informations sur l'identification du site, son activité et sa localisation plus ou moins précise.

L'informatisation de ces données a permis la sortie de tableaux qui ont servi lors des enquêtes auprès des mairies et des Services déconcentrés de l'Etat, ainsi que pour les visites rapides de sites.

3.5. NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y

La localisation des sites s'est effectuée selon trois approches :

- présence de plans suffisamment précis aux Archives départementales pour les reporter sur cartes IGN à 1/25 000,
- informations fournies par les consultations des communes,
- visites de terrain au cours desquelles la localisation des sites a pu être précisée ; certains sites non cartographiés ont pu être localisés lors de ces visites.

Faute de plans disponibles ou suffisamment précis **seuls environ 20 % des sites** ont pu être cartographiés à ce stade de l'opération (géoréférencés dans Mapinfo). Néanmoins, de nombreux sites dont les adresses sont connues précisément ont pu être localisés lors des visites rapides de terrain.

Tous les sites localisés sur les cartes à 1/25 000 ont été numérisés et géoréférencés avec le logiciel Mapinfo. Dès lors, les coordonnées X et Y de chaque point saisi sont connues. Le nombre de sites géoréférencés est de 1527, soit environ 52% des 2951 sites que contient la base.

3.6. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT ET DES MAIRIES AYANT UN SITE RECENSE SUR LEUR TERRITOIRE

Ces consultations ont été réalisées de mai à septembre 2003 conjointement aux visites rapides des sites.

Le Comité de pilotage a décidé de consulter :

- pour les Services de l'Etat : la Préfecture, la DRIRE, la DDE, la DDAF, la DSV,
- pour les organismes compétents : la COGA, la CCI, la Chambre d'Agriculture, l'UFIP, la Fédération régionale des industries agroalimentaires, l'Union des industries chimiques.

Les communes ayant au moins un site inventorié sur leur territoire ainsi que l'Association des Maires de Vaucluse et le Conseil général ont aussi été consultés.

Les délais retenus pour les réponses par retour de courrier ont été fixés fin juin 2003 pour les communes et fin septembre 2003 pour les Services et les organismes compétents.

La mairie de chaque commune sur le territoire de laquelle a été inventorié au moins un site a été destinataire d'un tableau des sites inventoriés sur la commune avec leurs identifications et leur cartographie.

Le courrier de demande d'information a été adressé aux intéressés par le Service Environnement de la Préfecture de Vaucluse avec signature de monsieur le Préfet de Vaucluse.

Pour cela, le BRGM a fait parvenir à la Préfecture :

- les lettres type de consultation (une pour les Maires, une pour les Services de l'Etat et pour les organismes compétents), chaque commune concernée recevra un courrier différencié indiquant le nombre de sites inventoriés sur son territoire.
- La liste des communes concernées avec le nombre de sites respectivement inventoriés sur leur territoire, la liste des Services et organismes consultés .
- Les cartes et tableaux associés extrait de Basias.

Les sites déjà recensés dans BASOL ont été ajoutés à Basias s'ils n'y étaient pas.

Cette consultation a eu pour but de compléter les informations brutes récoltées lors du dépouillement des dossiers des Archives départementales et de la préfecture.

Ce complément d'informations a porté principalement sur :

- l'état d'activité du site (présence ou non d'une activité industrielle)
- la précision sur son adresse (par localisation sur carte de préférence)
- l'état d'occupation actuel du site (en friche, réaménagé¹,...).

Il a été aussi demandé, lors de cette consultation, d'ajouter les anciennes activités industrielles des communes qui ne seraient pas dans l'Inventaire présenté.

Sur 120 communes concernées par l'inventaire (Cf Annexe 4), le département compte 151 communes, 95 communes ont répondu à la consultation.

A ce jour, parmi les services de l'Etat et les organismes consultés ont répondu :

- la DDE de Vaucluse,
- la DSV,
- l'UFIP (réponse négative)
- la COGA (commune du Pontet).

¹ Le terme "réaménagé" signifie que l'emplacement actuel du site industriel est occupé par une activité autre qu'industrielle (commerce, habitation, parc, ...) sans impliquer qu'une étude de sol ait pu être réalisée.

Les consultations ont été complétées par l'examen de fichiers numériques des sites pollués (BASOL), des stations services (DYMAH) et de l'annuaire professionnel CD Prospect.

Les 12 sites pollués connus du département de Vaucluse (Basol) et 61 stations services du fichiers de la Dymah ont été inventoriés et sont enregistrés dans Basias.

L'annuaire professionnel de CD Prospect a confirmé l'activité actuelle de 161 sites.

3.7. VISITES RAPIDES DE SITES

Cette visite a plusieurs buts :

- préciser l'adresse des sites non encore localisés ou confirmer certains sites dont l'implantation est déjà connue,
- préciser l'état d'occupation actuel du site.

Le choix des sites à visiter a été réalisé d'un commun accord par le Comité de pilotage. La liste présentée pour effectuer le choix contient :

- les sites d'activités des groupes 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996 (cf. annexe 5 § 2.1). A savoir les activités du groupe 1 sont les installations concernant les déchets industriels, les industries de chimie, pétrochimie, transformation de la houille, les dépôts d'hydrocarbures, la métallurgie et fonderie, la sidérurgie primaire, les activités d'ennoblissement de textile, de tannerie, de traitement du bois, la cristallerie, la céramique, l'imprimerie et la papeterie. Les activités du groupe 2 sont les centrales thermiques, la sidérurgie secondaire des métaux non-ferreux, transformation de l'acier, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance ;
- les sites de dépôt de liquide inflammable (DLI) d'un volume supérieur ou égal à 50 m³;
- les sites dont l'activité concerne des substances radioactives;
- les sites dont la localisation était imprécise;
- les sites dont l'état actuel d'activité ou d'occupation n'était pas connu.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'impossibilité de retrouver certains sites :

- précision sur la localisation (issue du dépouillement aux archives ou des réponses communes) insuffisante,
- disparition ou changement du nom de la rue,
- quartier totalement réaménagé,
- site trop ancien et inconnu de mémoire d'homme.

Le nombre de sites localisés avant visites et consultations était de **618**.

Il est actuellement de **1527, soit près de 67 %** des 2275 sites analysés ; ce qui représente **une augmentation de 247 %**.

Le nombre total de sites localisés enregistrés dans Basias est de 1527 sur 2951.

Le nombre de sites non localisés a été ramené à 1424 sites (48,25 %) dont 385 appartenant au groupe SEI 3.

3.8. INSTRUCTION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Les sites concernés par la recherche de critères environnementaux sont :

- les sites géoréférencés, donc localisés sur cartes
- les sites qui ne sont plus "En activité" industrielle,
- les sites dont l'ancienne activité industrielle était parmi celles des groupes 1 et 2 définis dans l'annexe 8 du guide ADEME.

Les critères environnementaux instruits ont été les suivants :

- Milieu d'implantation du site (rural, urbain, périurbain),
- Cible potentielle liée aux eaux superficielles ou souterraines (recherche systématique de captages d'eau potable dans un rayon de 1000 m, quelle que soit la position du site par rapport au sens d'écoulement de la nappe),
- Présence du site dans le périmètre de :
 - Arrêté de Biotope
 - Etang
 - Lac
 - PNR (Parc Naturel Régional)
 - PSIC (Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000
 - Réserve naturelle
 - Réserve naturelle volontaire
 - Site classé/inscrit (recherché dans un rayon de 500 m maximum)
 - ZICO (Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux)
 - ZNIEFF1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
 - ZNIEFF2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)(Ces données environnementales ont été fournies par la DIREN PACA en 2002).
- Nature des terrains superficiels,
- Caractérisation géologique du substratum,
- Code et caractéristiques du système aquifère (cartographie de l'Agence de l'Eau, Rhône Méditerranée-Corse ; Synthèse hydrogéologique de la région PACA BRGM 1985).

3.9. FIN DE LA SAISIE DES DONNEES DANS BASIAS

Les nouvelles informations recueillies au cours des étapes précédentes ont été intégrées dans la base de données :

- Coordonnées x et y,
- Etat d'occupation actuel du site,
- Caractérisation environnementale des sites.

3.10. MISE EN ŒUVRE DE LA GRILLE DE SELECTION DE BASIAS

Cette grille, mise en œuvre à la demande du comité de pilotage, a pour but de sélectionner parmi les sites inventoriés, ceux susceptibles de faire l'objet d'une vigilance accrue, voire d'un diagnostic initial, si besoin. Elle n'est appliquée qu'aux sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle et dont l'ancienne activité fait partie des groupes 1 ou 2. Une note a été attribuée, pour chaque site concerné, sur les critères suivants :

- Sensibilité/Vulnérabilité des eaux
- Réaménagement du site

4. Présentation générale des données de l'inventaire

4.1. ETAT D'ACTIVITE DES SITES (METTRE CE TITRE ET TOUS CEUX DU RAPPORT AVEC LE BON N° DE CHAPITRE EN AUTOMATIQUE)

A l'issue de l'inventaire les sites sont répartis en 3 catégories (cf. tableau 5, figure 2) :

- **Ceux en activité** : le site est occupé par une activité industrielle relevant de la police des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- **Ceux à activité terminée** : il n'y a plus d'activité industrielle sur le site, qui est donc, soit en friche, soit réutilisé pour un autre usage. Les sites partiellement en activité et partiellement réaménagés, ceux en friche, ceux partiellement réaménagés et partiellement en friche sont intégrés dans cette catégorie.
- **Ceux dont l'état d'activité est inconnu**, (rubrique « ne sait pas » dans BASIAS), le plus souvent dû à l'insuffisance des données sur la localisation du site ou à l'absence de réponse des mairies consultées.

Etat d'activité du site	Nombre de sites
En activité	375
Activité terminée	1248
Ne sait pas	1328
Total	2951

Illustration 5 : Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité

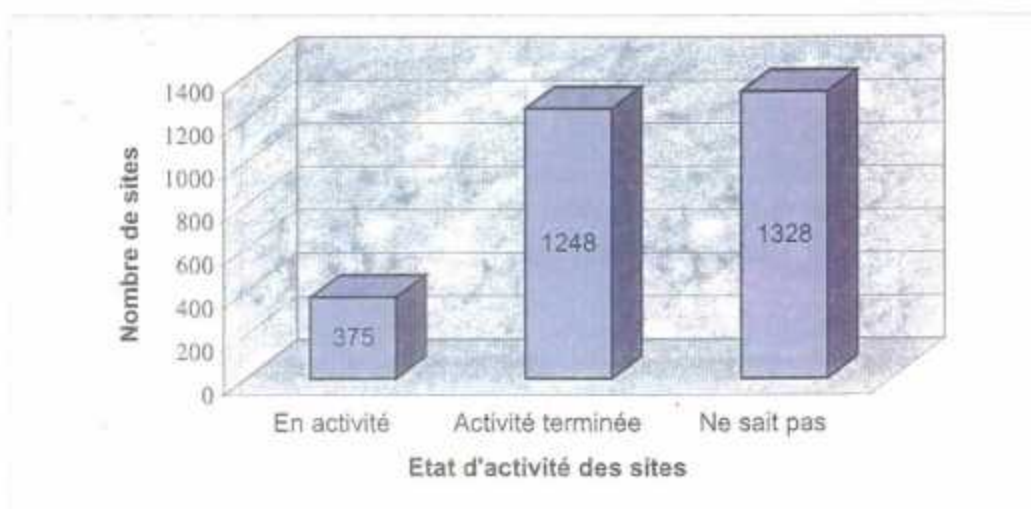


Illustration 6 : Histogramme relatif à l'état d'activité des sites

4.2. NOMBRE DES SITES LOCALISES, DONC GEOREFERENCES

La localisation des sites de l'Inventaire s'effectue de différentes façons :

- localisation directe aux Archives départementales à partir des plans présents dans les dossiers consultés,
- localisation après consultation des mairies, des Services déconcentrés de l'Etat et autres organismes
- localisation par visite de terrain.

Le nombre de sites localisés avant visites et consultations était de **618**.

Il est actuellement de **1527**, soit environ **52%** des 2951 sites que contient la base.

Le nombre de sites non localisés a été ramené à 1424 sites (environ 48%) dont 385 appartenant au groupe SEI 3.

Sites localisés	Nombre de sites
Oui	1527
Non	1424
Total	2951

Illustration 7 : Nombre de sites localisés

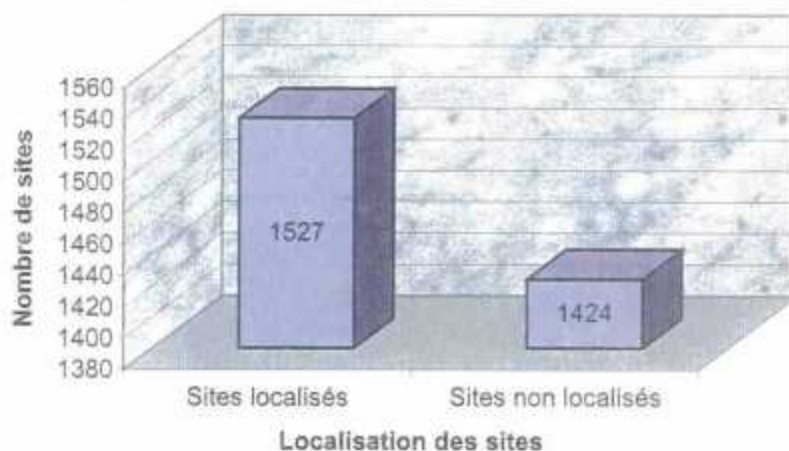


Illustration 8 : Histogramme des sites localisés et non localisés

4.3. REPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES SITES PAR CODES ET GROUPES D'ACTIVITES

Dans ce chapitre sont successivement présentées, la répartition de l'ensemble des 2951 installations recensées dans BASIAS en fonction du code NAF et du groupe d'activité.

4.3.1. Répartition en fonction du code NAF

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS : code National des Activités Françaises modifié (Cf. annexe 6, corrélation entre code NAF et groupes d'activités industriels).

Tous les codes d'activité (2951 sites concernés) utilisés lors du recensement des diverses installations sont représentés ci-après, répartis en fonction de leur appartenance à l'un des groupes d'activité définis par le SEI (Cf. annexe 5 § 2.1. où sont présentés les 3 groupes avec leurs activités industrielles).

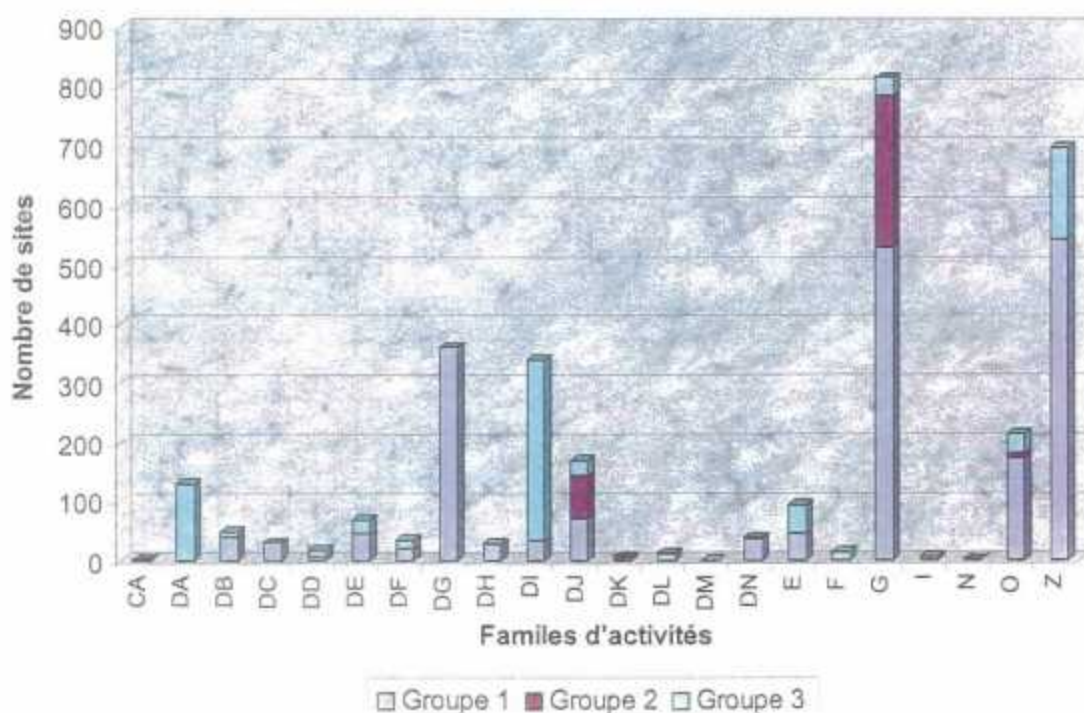


Illustration 9 : Histogramme de la répartition des groupes SEI des diverses installations inventoriées par code NAF

ACTIVITÉ	Code NAF	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	TOTAL
Extraction de produits énergétiques	CA	1	0	1	2
Industries agricoles et alimentaires	DA	0	0	129	129
Industries textiles et habillement	DB	38	0	9	47
Industries du cuir et de la chaussure	DC	30	0	0	30
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	6	0	11	17
Travail du papier et carton/Édition et imprimerie	DE	44	0	24	68
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires et sources radioactives	DF	20	0	14	34
Industrie chimique	DG	360	0	0	360
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	28	0	0	28
Fabrication et préparation d'autres produits minéraux non métalliques	DI	33	0	306	339
Métallurgie et travail des métaux	DJ	69	73	27	169
Fabrication de machines et équipements et munitions	DK	1	6	0	7
Fabrication d'équipements électriques ou électroniques	DL	12	1	0	13
Fabrication de matériel de transport	DM	0	1	0	1
Autres industries manufacturières	DN	36	0	2	38
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur	E	44	0	49	93
Métiers de la construction	F	0	0	14	14
Commerce, réparation automobile (ou autre)	G	529	255	30	814
Transports, communications (air, terre, eau)	I	0	0	5	5
Santé, action sociale	N	0	0	2	2
Services collectifs, sociaux ou personnels	O	170	8	35	213
Autres activités ou installations collectives ou privées	Z	544	0	154	698
TOTAL		1965	344	812	3121

NB : Le groupe 3, défini par défaut, regroupe les activités non visées par les groupes 1 et 2

Illustration 10 : Répartition, selon le groupe SEI, des diverses activités recensées

4.3.2. Répartition en fonction du groupe SEI

Les diverses activités sont réparties en trois groupes (cf. annexe 5 § 2.1. où sont présentés les 3 groupes avec leurs activités industrielles).

Ces groupes d'activité, appelés « groupe SEI » sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant :

groupe 1 > groupe 2 > groupe 3.

Lorsqu'on considère les sites, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte. La majorité des 2951 sites (cf. **tableau 8**) se situe dans le groupe 1 (1996 sites, soit 67,6 %). Les activités des 2^{ième} et 3^{ième} groupes représentent respectivement 9 % (267 sites) et 23 % (680 sites). Sur les 2951 sites connus, 8 d'entre eux ne sont pas renseignés sur le groupe SEI.

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe indéterminé	TOTAL
En Activité	263	53	59	0	375
Activité terminée	911	101	233	3	1248
Non renseigné	791	123	409	5	1328
TOTAL	1965	277	701	8	2951

Illustration 11 : Nombre de sites par groupe SEI en fonction de l'état d'activité

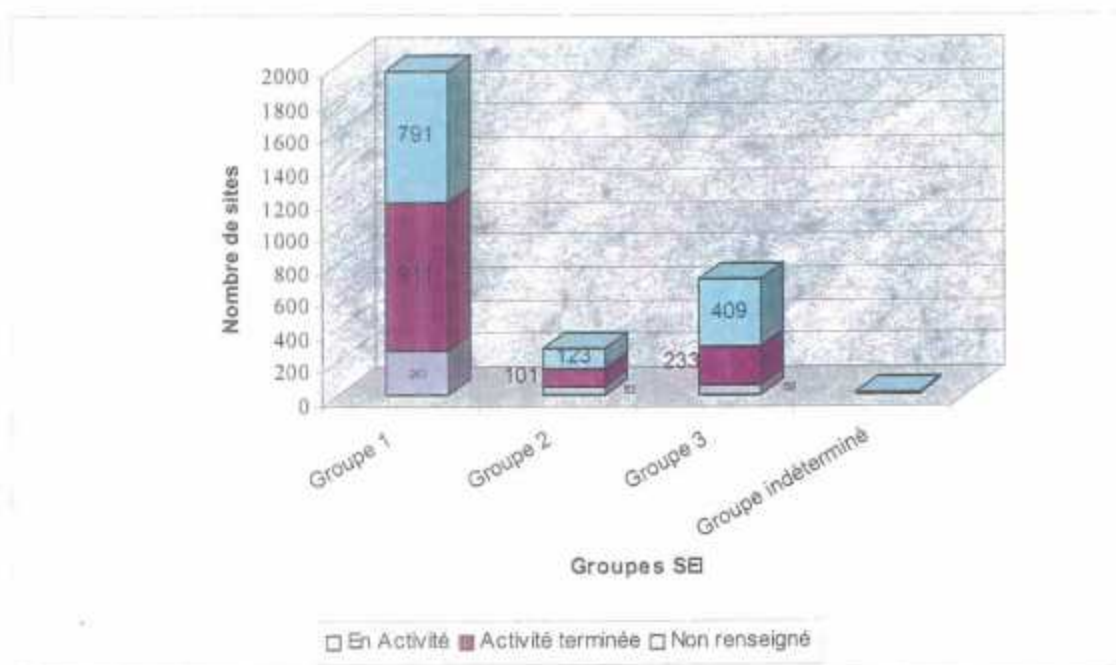


Illustration 12 : Histogramme relatif au nombre de sites par groupe d'activité en fonction de l'état d'activité

5. Présentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille de sélection

Le site doit être localisé pour permettre l'instruction des critères environnementaux, relatif à la vulnérabilité des eaux et à la réutilisation ou au réaménagement du site.

Les sites à activités du 3^{ème} groupe ne sont pas retenus en raison de leur faible dangerosité potentielle en terme de pollution.

Par conséquent, seuls les sites localisés et à activités terminées des 1^{er} et 2^{ème} groupes sont retenus pour leur classement au travers d'une grille de sélection souhaitée par le Comité de Pilotage.

5.1. LA METHODE DE CLASSEMENT UTILISEE

Cette méthode (cf. annexe 5, critères de sélection pour la réalisation de diagnostics initiaux) proposée à l'issue de l'Inventaire, mise en œuvre à la demande du Comité de Pilotage et réalisée par le moyen d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) peut fournir des éléments d'information utiles aux décideurs et aménageurs à l'échelle départementale sur les sites qui ont cessé toute activité industrielle.

La grille de sélection est composée des deux critères :

- sensibilité et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles,
- type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

Cette grille de sélection constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs des données de l'IHR afin de répondre à des besoins spécifiques. Il faut retenir que cette analyse est réputée valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de la grille de sélection. Tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement peut donc faire changer le site de classe (les sites sont initialement répartis par classe définie selon les références de l'ADEME).

5.2. LE CHOIX DES SITES SOUMIS A LA GRILLE DE SELECTION

Sur les 2951 sites recensés dans BASIAS, 2576 sont des sites dont l'état d'activité est "terminée" ou « non connue ». Les sites géoréférencés des groupes d'activité 1 et 2 dont l'activité est terminée sont au nombre de 975.

Parmi ces derniers, les sites soumis à la grille de sélection, dont le réaménagement est connu, sont au nombre de 729. Les autres 246 sites à activité terminée mais dont on ne connaît pas l'état de réaménagement ne peuvent donc pas être soumis à la grille de sélection de BASIAS.

ACTIVITÉ	Code NAF	Groupe 1	Groupe 2	TOTAL
Extraction de produits énergétiques	CA	1	0	1
Industries textiles et habillement	DB	26	0	26
Industries du cuir et de la chaussure	DC	13	0	13
Travail du papier et carton/Édition et imprimerie	DE	19	0	19
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires et sources radioactives	DF	4	0	4
Industrie chimique	DG	121	0	121
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	8	0	8
Fabrication et préparation d'autres produits minéraux non métalliques	DI	9	0	9
Métallurgie et travail des métaux	DJ	46	25	71
Fabrication de machines et équipements et munitions	DK	0	5	5
Fabrication d'équipements électriques ou électroniques	DL	1	0	1
Autres industries manufacturières	DN	10	0	10
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur	E	12	0	12
Commerce, réparation automobile (ou autre)	G	177	54	231
Services collectifs, sociaux ou personnels	O	66	0	66
Autres activités ou installations collectives ou privées	Z	178	0	178
TOTAL		691	84	775

Illustration 13 : Les diverses familles d'activités des groupes 1 et 2 des 729 sites à trier (soumis à la grille de sélection)

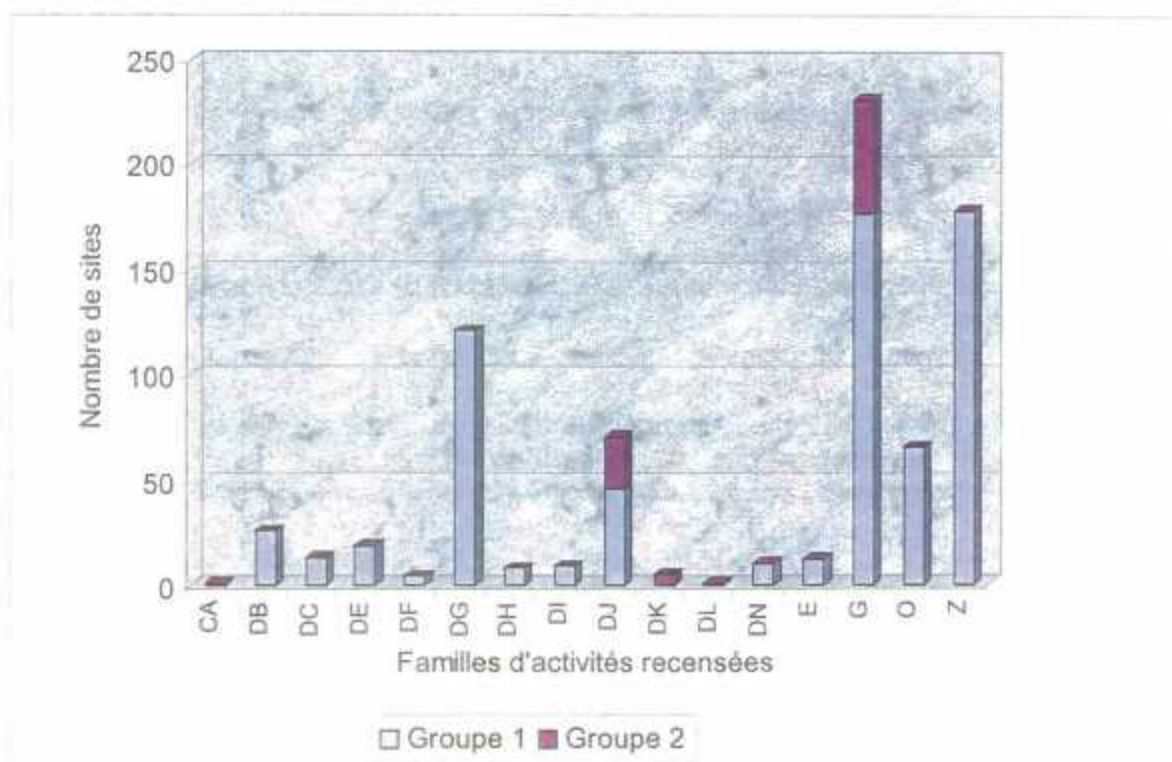


Illustration 14 : Histogramme de la répartition des groupes SEI 1 et 2 des 729 sites à trier (soumis à la grille de sélection)

Les activités les plus représentées sont la métallurgie et le travail des métaux, l'industrie chimique, le commerce et réparation automobile et les dépôts de liquide inflammable ; toutes ces activités font partie du 1^{er} groupe.

5.3. LES SITES DE LA GRILLE DE SELECTION PAR RAPPORT A LA SENSIBILITE OU LA VULNERABILITE DES EAUX

Afin d'instruire les critères environnementaux, servant à apprécier le critère « sensibilité/vulnérabilité », les éléments suivants ont été recherchés pour les sites à soumettre à la grille de sélection :

- captage d'eau potable (AEP) dans un rayon de 1km autour du site industriel,

- composition des terrains sous-jacents.

Trois valeurs peuvent être attribuées (4, 3, 1) :

- **4** : sites localisés dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP). Il s'agit de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées. Les périmètres de protection n'étant pas systématiquement disponibles, l'option a été prise d'attribuer la note 4 à tous les sites industriels ayant un captage AEP dans un rayon d'un kilomètre autour du site. Le fichier des captages utilisés est décrit en annexe 11.
- **3 et 1** : Il s'agit d'estimer, à défaut de cibles potentielles connues, la vulnérabilité de l'aquifère présent sous le site.
 - La note **3** est réservée aux sites situés sur des formations d'alluvions ou de calcaire.
 - La note **1** est attribuée aux sites situés sur un substratum argileux.

Nota bene : Sur les 975 sites susceptibles d'être soumis à la grille de sélection, 246 sites n'ont pas pu être renseignés pour le type de réaménagement
Les statistiques suivantes concernent donc les 729 sites restant à trier.

36 sites connus pour n'être pas "En activité" (soit 5% des 729 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^{ième} groupes ont un AEP dans un rayon de moins d'1 km. Parmi ces sites, 33 sont du 1^{er} groupe et 3 du 2^{ième} groupe. La note 4 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

665 sites connus pour n'être pas "En activité" (soit 91% des 729 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^{ième} groupes sont situés sur une zone à alluvions graveleuses ou à calcaire. Parmi ces sites, 601 sont du 1^{er} groupe et 64 du 2^{ième} groupe. La note 3 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

28 sites connus pour n'être pas "En activité" (soit 4% des 729 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^{ième} groupes sont situés sur une zone à substratum argileux. Parmi ces sites, 26 sont du 1^{er} groupe et 2 du 2^{ième} groupe. La note 1 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

Sur la carte de l'annexe 8 sont reportés les sites en les distinguant selon les notes attribuées au critère "vulnérabilité/sensibilité" des nappes et de la "proximité des captages AEP".

Sites localisés soumis à la grille de sélection	Note de sensibilité/vulnérabilité	Groupe 1	Groupe 2	TOTAL
AEP dans un rayon R (0km<R<1km)	4	33	3	36
Milieu poreux perméable	3	601	64	665
Terrain argileux	1	26	2	28
TOTAL		660	69	729

Illustration 15 : Répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux

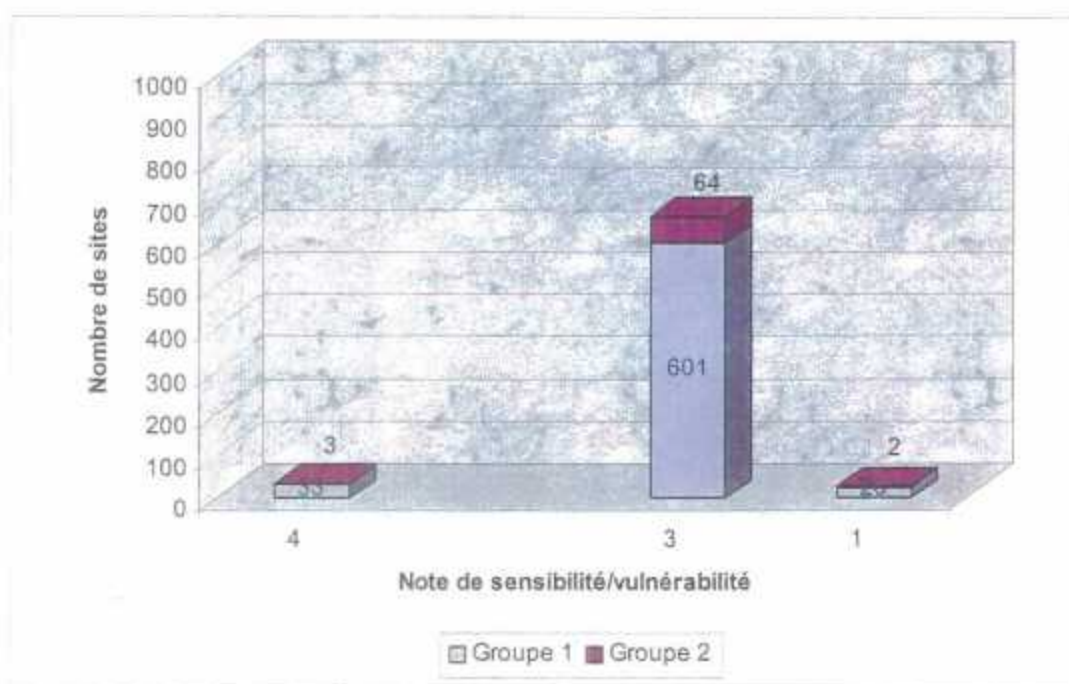


Illustration 16 : Histogramme de la répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux

5.4. LES SITES DE LA GRILLE DE SELECTION PAR RAPPORT AU TYPE DE REAMENAGEMENT

Le type de réutilisation ou de réaménagement est noté par un indice qui peut avoir trois valeurs (cf. annexe 8, § 3 qui présente la méthode de sélection) :

- **4** : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type sensible tel les zones résidentielles ou zones d'activités récréatives ou zones d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- **2** : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type non sensible,
- **1** : sites en friche non réutilisés/non réaménagés, sans projet de réaménagement identifié actuellement.

Le tableau 11 et la figure 8 présentent le nombre de sites des groupes 1 et 2 selon le type et la sensibilité du nouvel usage.

Sites localisés soumis à la grille de sélection	Note	Groupe 1	Groupe 2	TOTAL
Réaménagement sensible	4	350	27	377
Réaménagement non sensible	2	268	37	305
En friche	1	42	5	47
TOTAL		660	69	729

Illustration 17 : Répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement

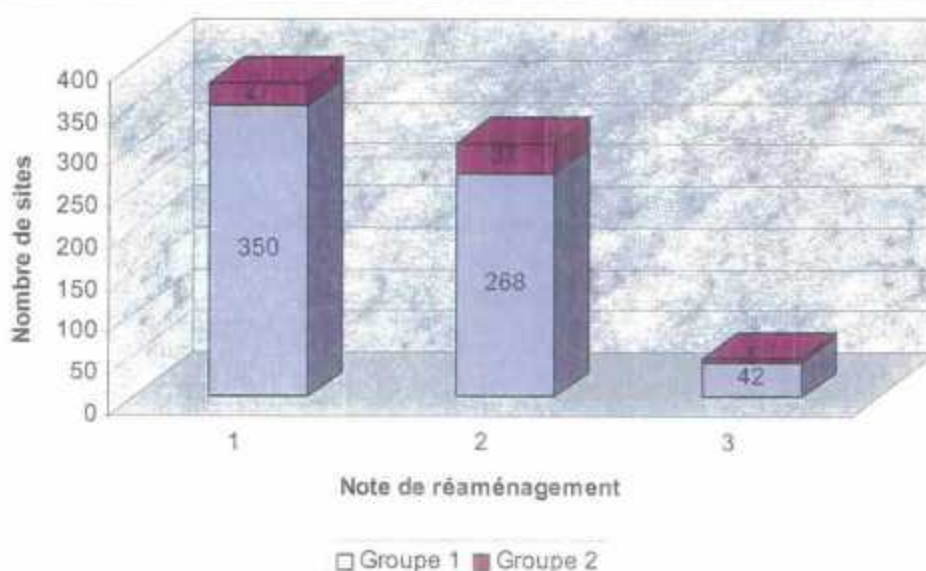


Illustration 18 : Histogramme représentant les 729 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement

Parmi les 729 sites à activités terminées et réutilisés ou réaménagés :

- 377 présentent un nouvel usage de type sensible (52 %),
- 305 présentent un nouvel usage de type non sensible (42 %),
- 47 sites sont en friche (6 %).

Sur la carte de l'annexe 9 sont reportés les sites en les distinguant selon les notes attribuées en fonction du type de réaménagement.

5.5. RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA GRILLE DE SELECTION

Neuf classes de sélection ont été établies par le croisement du critère « sensibilité / vulnérabilité » des eaux (cf. annexe 8, § 3 qui présente la méthode de sélection) et du critère « situation du site » en terme de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

Situation du site	Vulnérabilité / Sensibilité			
	Code	4	3	1
	4	8	7	5a (r)
	2	6	5b	3
	1	5a(e)	4	2

Le tableau 12 et la figure 9 donnent la répartition des 729 sites soumis à la grille de sélection par classes de sélection et par groupes SEI d'activités. Les sites du 1^{er} groupe sont plus nombreux (nbre : 660) que ceux du 2^{ème} groupe (nbre : 69).

SITES A ACTIVITE TERMINEE	Activité de groupe 1	TOTAL GROUPE 1	Activité de groupe 2	TOTAL GROUPE 2	TOTAL PAR NOTE	TOTAL GROUPES 1 ET 2
Classe 8	17	355	1	29	18	395
Classe 7	320		24		344	
Classe 6	12		2		14	
Classes 5a(r) et 5a(e)	17		2		19	
Classe 5b	245	281	35	40	280	321
Classe 4	36		5		41	
Classe 3	11	13	0	0	11	13
Classe 2	2		0		2	
TOTAL	660		69		729	729

Illustration 19 : Répartition des sites soumis à la grille de sélection par classe de sélection

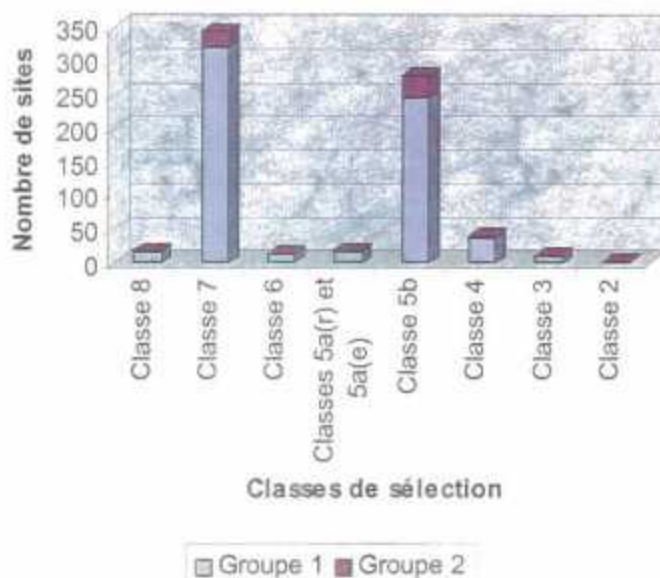


Illustration 20 : Histogramme représentant les 729 sites soumis à la grille de sélection répartis par classe de sélection

Les sites pouvant avoir un impact potentiel sur les personnes, via les eaux ou un usage sensible du terrain, sont à ce stade de la réflexion, ceux répartis dans les classes 8, 7, 6, 5a(r) ou 5a(e), **soit 395 sites**.

Les sites pouvant avoir un impact sur des aquifères sans cible identifiée, mais à forte vulnérabilité sont ceux des classes 5b et 4, **soit 321 sites**.

Les sites pouvant être, *a priori*, sans danger immédiat pour les personnes ou les aquifères, sont ceux en friche sans projet identifié et localisés sur des formations géologiques peu perméables ; ils sont regroupés dans les classes 3 et 2, **soit 13 sites**.

Etat d'activité	Classe 8	Classe 7	Classe 6	Classes 5a(r) et 5a(e)	Classe 5b	Classe 4	Classe 3	Classe 2	TOTAL
Activité terminée	18	344	14	19	280	41	11	2	729

Illustration 21 : Répartition des 729 sites par classe de sélection et par "état d'activité"

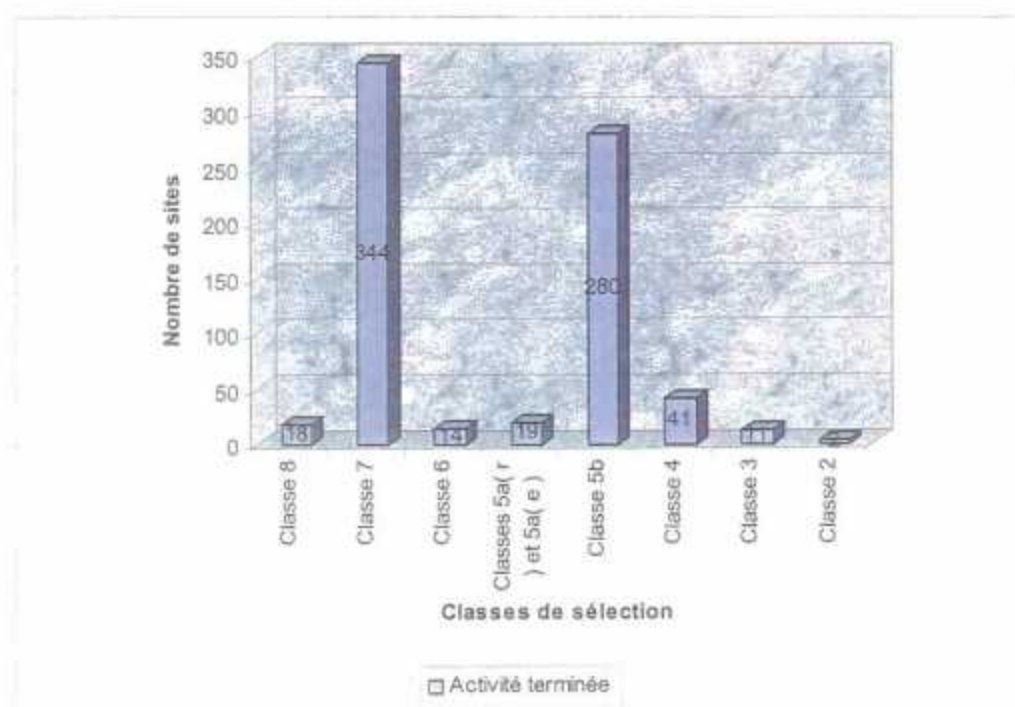


Illustration 22 : Histogramme de répartition des 729 sites à "activité terminée" par classe de sélection

6. Bilan global et conclusions générales

6.1. LES DONNEES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Les différentes données statistiques de l'inventaire des sites industriels du département de Vaucluse sont résumées sur les schémas suivants :

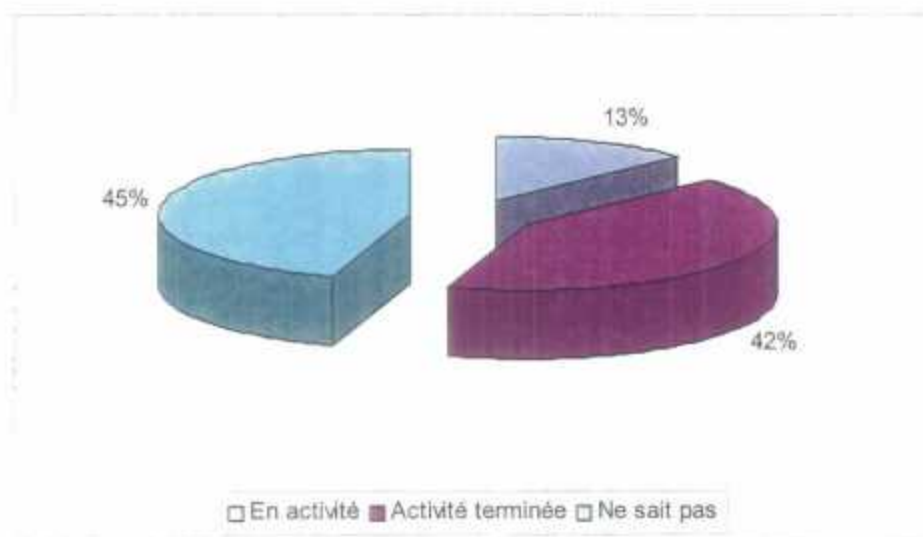


Illustration 23 : "Etat d'activité" des 2951 sites

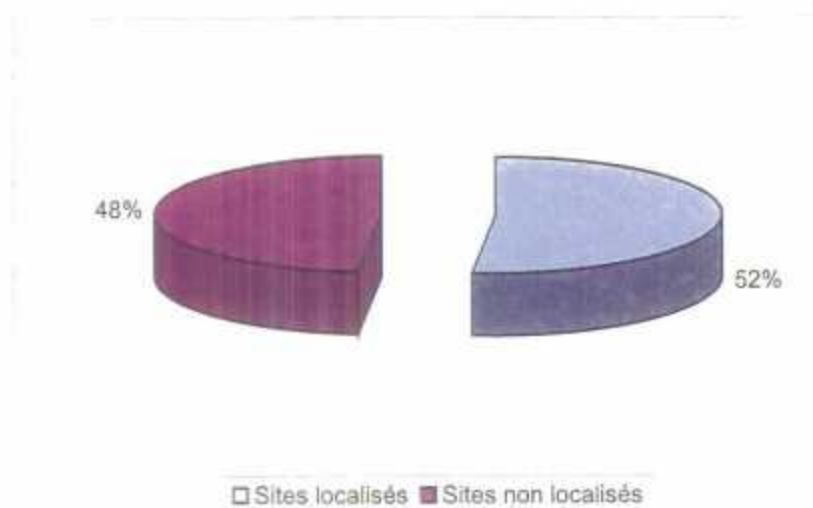


Illustration 24 : Pourcentage de sites localisés parmi les 2951 enregistrés dans BASIAS

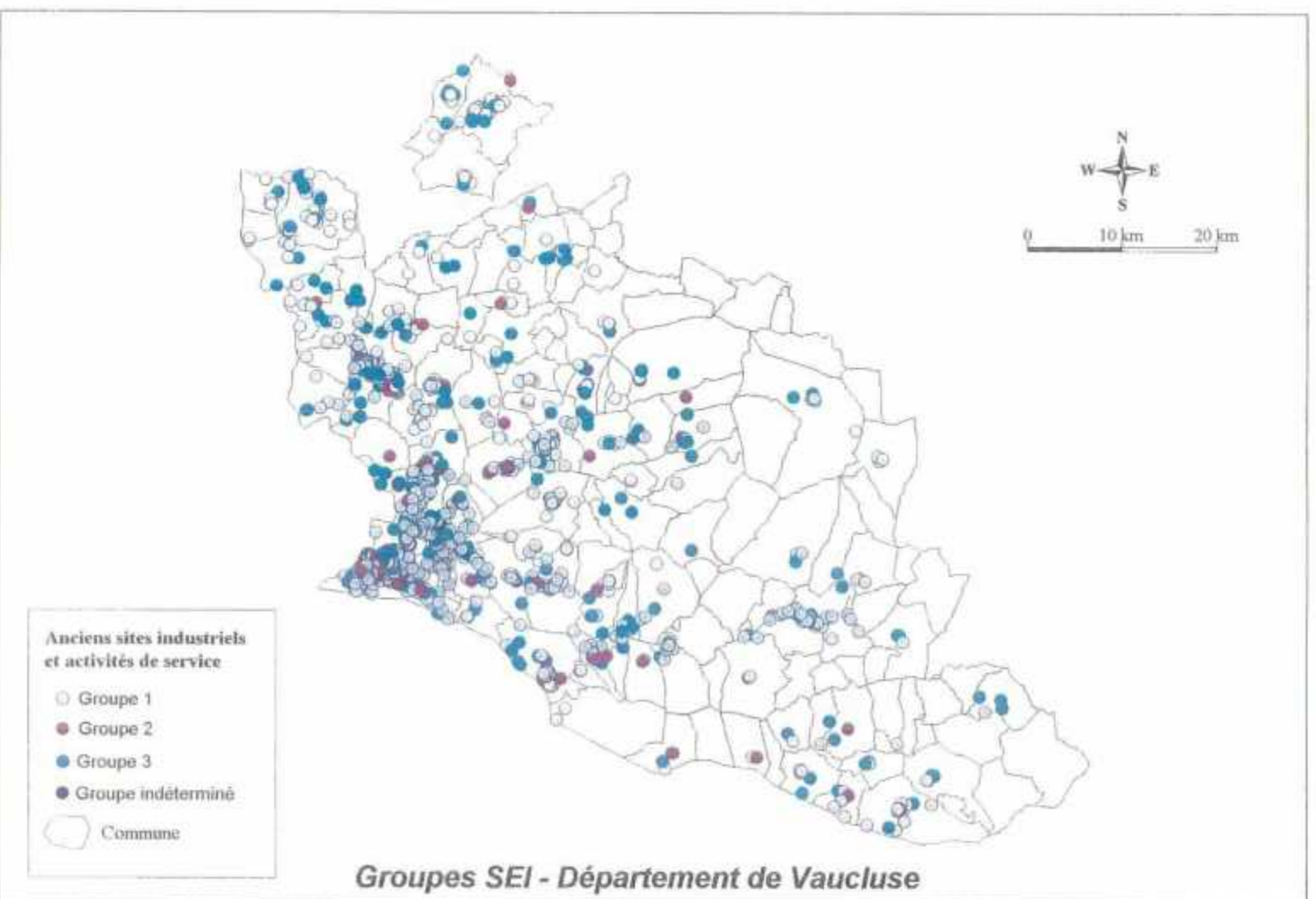


Illustration 25 : Sites par groupes d'activité tels que définis par le SEI (Vaucluse)

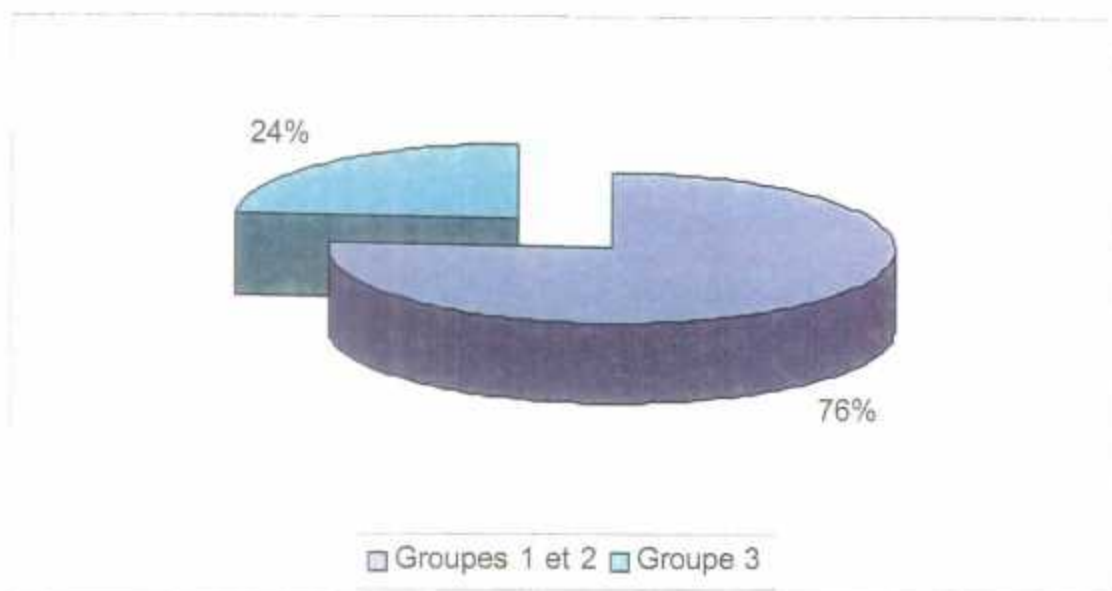


Illustration 26 : Répartition dans les groupes SEI d'activité des 2943 sites enregistrés dans BASIAS (8 sites n'ont pas de groupe SEI attribué)

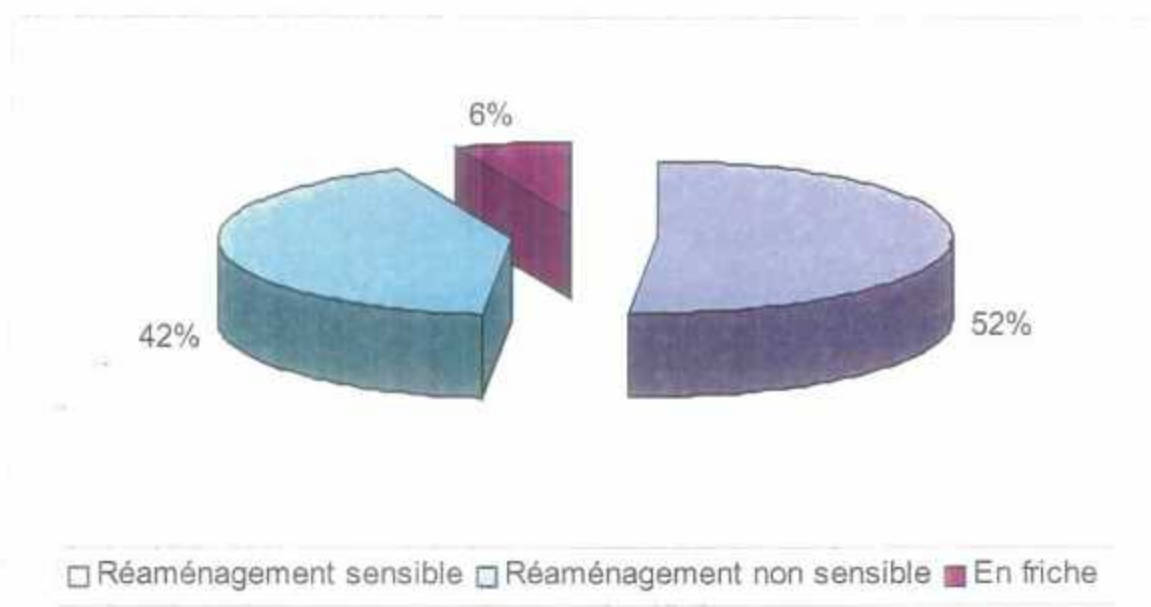


Illustration 27 : Répartition par type de réaménagement des sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection

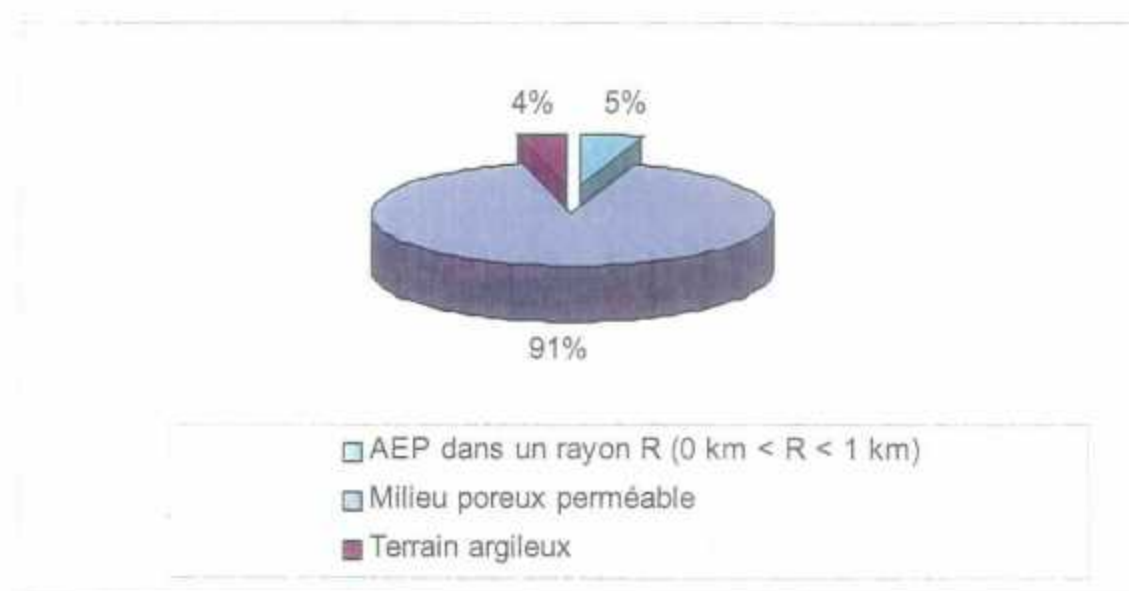


Illustration 28 : Répartition par type de vulnérabilité des 729 sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection

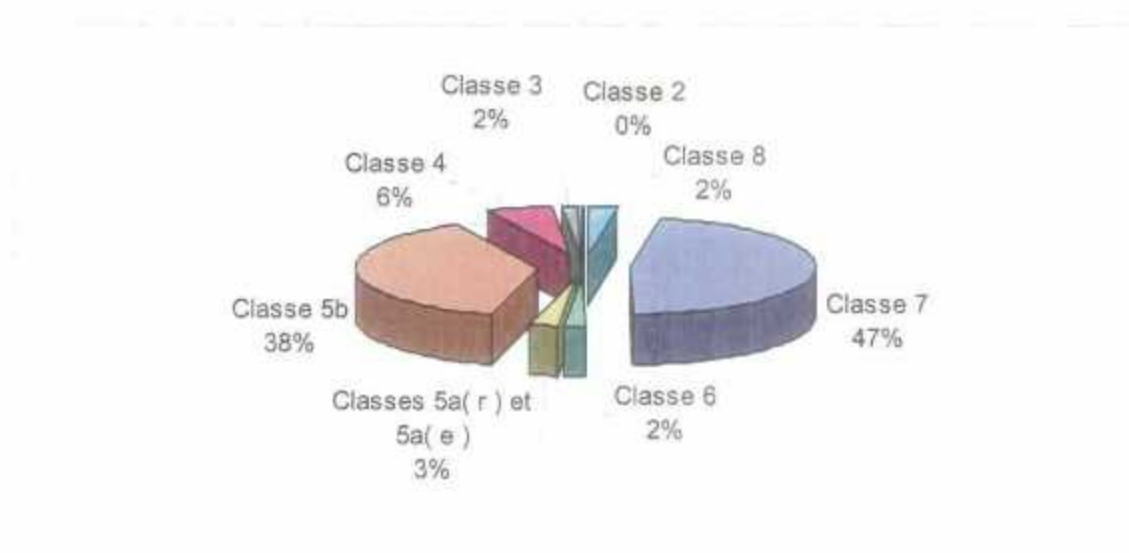


Illustration 29 : Répartition par classe des 729 sites soumis à la grille de sélection

6.2. CONCLUSION GENERALE

Le recensement des fiches issues du dépouillement des dossiers dans les diverses archives du département de Vaucluse a permis, après regroupement des informations par site, d'identifier **3215** installations et/ou sites industriels saisis dans la base de données BASIAS.

Après consultation des communes et des services déconcentrés de l'état, un certain nombre de sites ont été regroupés (doublons mis en évidence, dépôts temporaires d'explosifs, ...) et certains sites fournis par les mairies (ville de Marseille notamment) ont été ajoutés. A ce jour, la base de données BASIAS de Vaucluse contient donc **2951** sites. Parmi ceux-ci :

- **375** (soit 13%) ont encore une activité industrielle,
- **1248** (soit 42%) ont été le siège d'une activité aujourd'hui terminée,
- **1328** (soit 45%) ne sont pas renseignés sur l'état actuel d'activité.

Sur les **2951** recensés **1527** (soit **52 %**) sites ont été géoréférencés.

On peut aussi noter que sur les **994 sites géoréférencés** dont l'état d'activité est "terminée", **746 sites**, soit 75 %, ont des activités des 1^{er} et 2^{ème} groupes. Sur la base des critères environnementaux pris en compte, les 729 sites à trier sont répartis de la façon suivante dans les diverses classes de la grille sélection telles que définies par l'ADEME :

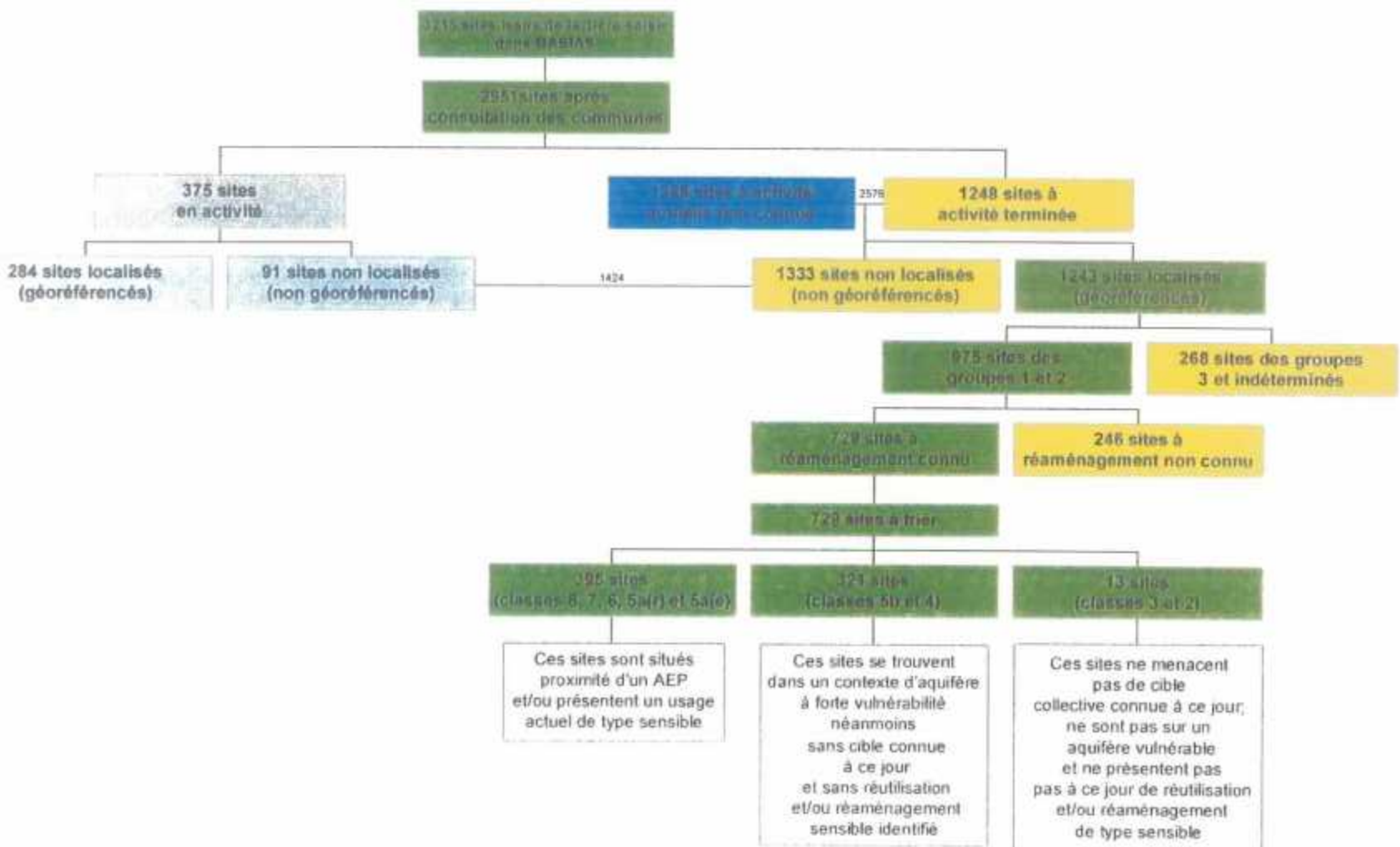
- **395 sites** (soit 54%) sont répartis dans les classes 8, 7, 6 et 5a(r) et 5a(e). Ils sont situés à proximité d'un AEP et/ou présentent un usage actuel de type sensible ;
- **321 sites** (soit 44%) appartiennent aux classes 5b et 4. Ces sites se trouvent dans un contexte d'aquifère à forte vulnérabilité néanmoins sans cible connue à ce jour et sans réutilisation et/ou réaménagement sensible identifié ;
- **13 sites** (soit 2%) sont dans les classes 3 et 2. Ces sites ne menacent pas de cible collective connue à ce jour, ne sont pas sur un aquifère vulnérable et ne présentent pas à ce jour de réutilisation et/ou réaménagement de type sensible ;

Toutes ces données sont regroupées dans le schéma suivant, qui indique les différentes données statistiques de l'inventaire, avec au départ 4423 sites/installations issus de la 1^{ère} saisie dans BASIAS. Cette démarche d'inventaire appliquée au département de Vaucluse permet de soumettre à la réflexion du comité de pilotage des listes de sites pouvant éventuellement générer un impact sur les personnes ou l'environnement, via la proximité d'un AEP, ou via un éventuel réaménagement de type sensible. Il faut rappeler cependant qu'à l'issue de cet inventaire, les sites recensés représentent seulement une potentialité de pollution qui, à ce stade, n'est pas démontrée.

Les décideurs pourront définir, sur des critères plus spécifiquement départementaux, les sites sur lesquels des investigations complémentaires, de type diagnostic initial, seraient prioritairement à entreprendre.

Il faut aussi noter que cet inventaire n'est pas définitif et que pour rester opérationnelle, la base de données réalisée nécessiterait des mises à jour telles que :

- les sites relatifs aux dossiers d'archive postérieurs à 1968 non dépouillés dans le cadre de ce premier recensement,
- la recherche de sites manquants,
- la saisie des changements de situation des sites recensés (cessations d'activité, réaménagements).
- les nouvelles données et les précisions géographiques.



7. Moyens de communication et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique de sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le Ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune,
- fourniture à chaque mairie des fiches papier des sites de leur commune,
- information du Président du Conseil Général et de l'Association des maires,
- information de la Chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'inventaire : sur le site du BRGM <http://basias.brgm.fr/>,
- fourniture sur demande des fichiers à tous les organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels,
- diffusion large, notamment auprès des associations de protection de l'environnement des documents synthétiques lorsqu'ils sont établis.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur Internet.

CONSULTATION	Préfecture	Mairies	Service régional BRGM	Internet
Rapport	X		X	
fiches papier	X	X	X	
fiches pouvant être téléchargées et cartes				X

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès de la préfecture du département concerné ou du service régional du BRGM.

DIFFUSION	Financeurs	Préfecture	Mairies
cd rom (données récoltées et application BASIAS)	X	X	
Rapport	X	X	
Fiches papier		X	X

8. Bibliographie

Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique
ADEME, février 1997
Version 1996. 163 p.

Notice de l'application informatique BASIAS V2.0
B.R.G.M., septembre 2001
RR-51148-FR

Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels
(année 2001)
B.R.G.M., décembre 2001
RP-50557-FR

Synthèse hydrogéologique de la région PACA
Etat des connaissances en 1985 - BRGM avril 1986
86 SGN 255 PAC

IHR Vaucluse rapport d'étape au 16 avril 2003
BRGM mai 2003
RP 52354 - FR

IHR Vaucluse rapport d'étape au 13 novembre 2003
BRGM décembre 2003
RP 52733 - FR

9. Lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données **BASIAS** au cours de la réalisation de l'inventaire du département

Liste des abréviations	
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
AP	Arrêté préfectoral
ASPPIV	Association pour la Sauvegarde et la Protection du Patrimoine Industriel de Vaucluse
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COGA	Communauté d'Agglomérations du Grand Avignon
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
DDAF (MISE)	Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts – Mission interministérielle sur l'Eau
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Equipeement
DGCL	Dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIMAH	Direction des Matières premières et des Hydrocarbures (n'existe plus, dépendait du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DLI	Dépôt de Liquide Inflammable
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EDF	Electricité de France
EDII	Etablissements Dangereux Incommodes et Insalubres
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO ou J.O.	Journal Officiel
LI	Liquide inflammable
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, souvent dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'écologie"
MEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
PNR	Parc Naturel Régional
PSIC	(Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000
SA	Société Anonyme
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SEI	Service Environnement Industriel
SIG	Système d'Information Géographique
UFIP	Union Française des Industries du Pétroles
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Annexe 1 – Liste des produits et activités établie par le Comité de Pilotage du 29 octobre 2002

**Inventaire des sites industriels en Vaucluse d'après
la série M et S
pour la période 1800-1940**

F = fabrique, usine, établissement, atelier ; D = dépôt, entrepôt

Activités	Fabrique ou dépôt	Informations complémentaires	Code NAF	Groupe SEI	Traités	Non traités
Abattoirs	F	Voir aussi tuerie	DA	3	X > 500 m ²	
Accumulateurs électriques	F		DL	1	X	
Acétylène	F, D		E 40.2	1	X	
Acide muriatique	F, D		DG	1	X	
Acide sulfurique	F, D		DG	1	X	
Aiguiseurs	F		DJ	?		X
Allumettes chimiques	F		DG 24.6a	1	X	
Amidonneries	F		D 15	3		X
Arséniates de potasse	F	Sels formés par l'acide arsénique	DG	1	X	
Ateliers d'artifices	F	Voir aussi pyrotechnie	DG 24.6a	1	X	
Ateliers de construction	F		Montage ou fabrication ?		X	
Ateliers de layetterie	F	Fabricant de caisses, coffres...	DN 36	3		X
Ateliers de mécanique	F		G 50.2 a	2	X > 15 ouvriers ou > 500 m ²	
Balais	F	Fabrique de manches	DN 36	3		X
Bière	F	Voir aussi brasserie	D 15.9y	3		X
Biscuiteries	F		D 15.8	3		X
Bitume	F	Emulsion	DG 24.1	1	X	
Bitume	F	Transformation du	DG 24.1	1	X	
Bougies	F	Voir aussi chandelles, cierges	D	3		X
Boyauderies	F		DA 15	3		X
Boyaux salés	D		DA 15	3		X
Brasseries	F	Voir aussi bière	D 15.9y	3		X
Briqueteries	F		DI 26.4	3	X	
Buanderies	F		O 93.0	1	X	
Café	F	torréfaction	DA 15.8	33		X
Cageots à fruits	F		DD	3		X
Carton	F	Fabrication ?	DE 21.1	1	X	
Casques	F		?	?		X

Activités	Fabrique ou dépôt	Informations complémentaires	Code NAF	Groupe SEI	Traités	Non traités
insolaires						
Celluloïd	D		DG 24.1	1	X	
Cendres des orfèvres	F	Fourneaux pour le traitement des	DJ 27	1	X	
Chaînes en acier	F		DJ 28.7	2	X	
Chandelles	F	Voir aussi bougies, cierges	D	3		X
Chanvre	F	Filature	DB 17	3	X si teinture	
Chapelleries	F		DB 18	3		X
Chaudronneries	F		DJ 28.3	2	X > 15 ouvriers	
Cheddite	D	explosif	DG 24.6a	1	X	
Chiffons	F	Appelée parfois blanchissage, lavage, trituration	DB	3	X	
Chiffons	D		DB	3		X
Chocolat	F		DA 15.8	3		X
Chrysalides	F	lavage	DB	3		X
Chrysalides	D	Cocons morts	DB	3		X
Cierges	F	Voir aussi bougies, chandelles	D	3		X
Ciment	F	Centrale ?	D 26.5	3	X	
Cocons (filatures et étouffage)	F		DB	3		X
Colloïdes agricoles	F		DG 24.6c	1	X	
Conserves alimentaires	F		DA 15.8	3	X	
Corroieries	F	(préparation des cuirs après tannage)	DC 19.1	1	X	
Coton	F	Filature	DB 17.1	3		X
Cuirs	D		DC	1 ou 3		X
Dégraissage d'os	F		DA 15.1	3		X
Dessiccation du sang	F		DA 15.1	3		X
Distilleries d'alcool	F		DA 15.9x	3	X	
Distilleries de grains	F		DA 15.9x	3	X	
Distilleries de lavande	F		DG 24.5c	1	X	
Distilleries de tabac et dépôt de résidus de tabac	F, D		D16	3		X

Activités	Fabrique ou dépôt	Informations complémentaires	Code NAF	Groupe SEI	Traités	Non traités
Eau de Javel	F	Voir aussi hypochlorite	DG 24	1	X	
Eau gazeuse	F		DA 15.9z	3		X
Engrais	F		DG 24.1j	1	X	
Entreprise de vidange	F		O 90	1	X	
Equarrissage	F		DA 15.1	3	X	
Essence	D	Dépôt, station	G 50.5	1	X > 10 m3	
Essence de térébenthine	D		DG 24	1	X	
Etablissement de bains	F		?	?		X
Etablissement thermal	F		?	?		X
Ether sulfurique	F, D		DG 24	1	X	
Explosif	D	Voir aussi cheddite	DG 24.6a	1	X	
Faïenceries	F		DI 26.3	1	X	
Farine	F	moulin	DA 15.6	3		X
Fer	F	Voir aussi fonderie	DJ 27	1	X	
Fibre de bois	F		DD 20	3 ?	X si traitement	
Fonderies	F	Voir aussi fer	DJ 27	1	X	
Fonderies d'aluminium	F		DJ 27	1	X	
Fonderies de cuivre	F		DJ 27	1	X	
Fonderies de métaux	F		DJ 27	1	X	
Fonderies de suif	F		DA 15.4	3		X
Fosses d'aisance	F	Vidange	O 90	1	X	
Foulons	F	Lavage de la laine, voir aussi laine	DB 17	3		X
Fours à chaux	F		DI 26	3	X	
Fours à plâtre	F	Voir aussi usine à plâtre	DI 26.6	3	X	
Fruits confits	F		DA 15	3	X	
Fumier	D		?	?		X
Garage automobile	F	(mécanique, essence ?)	G 50	1 ou 2	X	
Garance, garancine	F		DG 24.1c	1	X	
Gaz	F, D		E 40	1	X	
Gélatine	F		DG 24	1	X	
Glace artificielle	F		DA 15.5	3	X	
Goudron	F		DF 23.1	1	X	

Activités	Fabrique ou dépôt	Informations complémentaires	Code NAF	Groupe SEI	Traités	Non traités
Graines de luzerne	F	Trituration	DA 15	3		X
Graisse et suif	D		DA 15	3		X
Haut fourneau	F		DJ 27	1	X	
Huileries	F		DA 15.4	3	X	
Huiles	D		DA 15.4	3		X
Huiles minérales	D		DF 23.2	1	X	
Hypochlorite	F	Eau de Javel ?	DG 24	1	X	
Immondices, boues	D		O	1	X	
Imprimeries	F		DE 22	1	X	
Indiennes	F	Se dit aussi toiles imprimées	DB 17.3	1	X	
Laines	F	Filature, lavage, voir aussi foulon	DB 17.1	3	X si teinture	
Laiteries	F		DA 15.5	3		X
Liège	F	trituration	DD	3 ?		X
Lignite	F	Certainement mine	C 10.2	3	X	
Liqueurs	F		DA 15.9x	3	X	
Liquides inflammables	D	> 10 m3	Z3	1	X	
Machine à vapeur élévatoire			DK 29.5	2	X	
Martinets	F	Voir aussi fonderie	DJ 28	2	X	
Mazoul	D	DLI ?	Z3	1	X	
Mégisseries	F	Préparation des peaux	DC 19.1	1	X	
Menuiseries	F		DD 20.1	3	X si traitement	
Métaux	D		DJ	1	X	
Minium	F		DJ 27	1	X	
Ocre	F		CB 14	3		X
Ordures ménagères	F, D		O 90.0b	1	X	
Os	D		DA 15.1	3		X
Papeteries	F		DE 21.1	1	X	
Pâtes alimentaires	F		DA 15.8	3		X
Peaux fraîches	D		DA 15.1	3		X
Pétrole	D		Z3 ou DF 23.2	1	X	
Plâtre	F	Voir aussi four à plâtre	DI 26	3	X	
Porcheres	F		?	?		X
Poteries	F		DI 26.4	3		X
Produits chimiques	F		DG	1	X	
Produits réfractaires	F		DI 26.2	1	X	

Activités	Fabrique ou dépôt	Informations complémentaires	Code NAF	Groupe SEI	Traités	Non traités
Produits tirés de la fermentation vineuse	F		DA 15	3	X	
Pulpes de betteraves	D		DA 15	3		X
Pyrotechnie	F	Voir aussi atelier d'artifices	DG 24.6a	1	X	
Radiateurs d'auto et appareillage électrique	F		DL 31	1 ou 2	X	
Savonneries	F		DG 24.5	1	X	
Scieries	F		DD 20.1	3		X
Secrétage des peaux de lapins	F		DC 19.1	1	X	
Sel ammoniac	F		DG 24.1	1	X	
Serrureries	F		DJ 28.6	2	X	
Soie	F	filature	DB 17.1	3	X si teinture	
Soude	F		DG 24.1	1	X	
Soufflage et coupage des poils de lièvres et lapins	F		DB 18.3	3		X
Soufre	F		DG 24.1	1	X	
Stéarine	F	Suif, graisse, voir aussi bougie	DA 15.4	3		X
Sucre de betterave	F		DA 15	3		X
Sulfate d'ammoniaque	F		DG 24.1	1	X	
Superphosphate de chaux	F		DG 24.1	1	X	
Tanneries	F		DC 19.1	1	X	
Tapis	F		DB 17.5	3		X
Teintureries	F		DB 17.3	1	X	
Tomates et de carreaux	F		DI 26.4	3	X	
Triperies	F		DA 15.1	3		X
Tubes d'oxygène	D	Fabrication ?	DJ 27.2	1	X	
Tueries	F	Voir aussi abattoir	?	?	X > 500 m ²	
Tuileries	F		DI 26.4	3	X	
Usine électrique	F		E 40	1	X	
Vacheries	F	?				X
Vernis	F		DG 24.3	1	X	
Verreries	F		DI 26.1	1	X	

Annexe 2 – Liste des produits et activités retenus au cours du dépouillement des archives

Activités	Fabrique ou dépôt	Code NAF	Groupe SEI
Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, poudre...)	F	DG24.6a	1
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	F	DA15.6	3
Fabrication et/ou stockage de peinture, vernis ou solvants	F, D	DG24.3	1
Centrale électrique hydraulique		E40.12b	3
Bijouterie et monnaie métallique	F	DN36.2	3
Fabrication, transformation et/ou dépôt de matière plastique	F, D	DH25.2	1
Fabrication d'acides	F	DG24.1	1
Première transformation de l'acier	F	DJ27.3	1
Fabrication de produits céramiques (faïence porcelaine...)	F	DI26.2	1
Travail de la pierre (taille, concassage, criblage...)	F	DI26.7	2
Fabrication d'articles en carton ou en papier (papier peint, toilette, emballage...)	F	DE21.2	3
Entreposage frigorifique ou non et manutention	D	I63.1	3
Compression, réfrigération		E40.4	3
Fabrication et/ou stockage de produits agrochimiques (fongicides...)	F, D	DG24.2	1
Récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	D	DN37.1	1
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	F	DG24.5c	1
Travaux d'installation (électrique, isolation, plomberie...)	F	F45.3	3
Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, application de vernis et peinture...)	F	DJ28.5a	1
Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous...)	F	DJ28.8	2
Production et distribution de combustibles gazeux (générateurs, d'acétylène)	F	E40.2b	3

Annexe 3 - Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS

INVENTAIRE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Fiche utilisable pour les dépouillements d'archives, conforme à BASIAS

La fiche proposée a été élaborée sur la base des pages de saisie de BASIAS dans l'ordre de leur apparition à l'écran, afin de faciliter la saisie numérique des données, surtout si ce n'est pas la même personne qui dépouille et qui saisit. Dans ce dernier cas, et surtout si le dépouillement est réalisé par une équipe de plusieurs personnes, il est recommandé que ce soit, si possible, toujours la même personne qui saisisse afin de contrôler la fiabilité des données récoltées par les divers équipiers, et ainsi assurer une homogénéité de la saisie, avec un gain de temps et une meilleure efficacité.

Cette fiche rassemble l'essentiel des informations que l'on peut trouver dans les dossiers d'archives, ou pour certains champs, lors de la visite rapide des sites sur le terrain, étape à n'envisager qu'après le regroupement des fiches par site (même commune, même lieu, même adresse). Il est d'ailleurs recommandé dans la mesure du possible d'assurer ce regroupement des fiches, qui doivent être lisibles par tous, au fur et à mesure des dépouillements.

Il est recommandé aussi :

- en préalable aux dépouillements, de lire la notice d'explication des champs de BASIAS afin de s'imprégner fortement de la philosophie de ce type d'inventaire;
- et après une semaine de dépouillement, de venir avec ses premières fiches pour faire un essai de saisie, afin de mieux comprendre le pourquoi et le comment de ce qui doit être fait.

Il est enfin rappelé que la personne qui dépouille a toute liberté pour compléter cette fiche par des commentaires particuliers chaque fois qu'on ne trouve pas de champ adapté à une information spécifique. Lors de la saisie, l'important est de consigner ces infos dans le champ "commentaire" adapté à l'information recueillie, tout en conservant la même logique. Pour cela, il existe un champ "commentaire" libre à chaque grand chapitre de BASIAS.

INVENTAIRE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS
Fiche utilisable pour les dépouillements d'archives, conforme à BASIAS

Première page de saisie

N° de fiche :

Indice départemental :

Créateur de la fiche :

date de création :

Etat de connaissance : inventorié?,
pollué connu?,
traité?

Commune principale :

Zone Lambert concernée :

X :

Y :

Référence des sources d'informations consultées (les plus précises possibles avec lieu, série d'archives et N° de dossier) :

2^{ème} P : Identification du site

Sous surveillance : oui, non, ?

Nom usuel :

Raison sociale :

Siège social :

Autres identifications : N°

Organismes :

3^{ème} P : Localisation du site

Adresse disponible:

Localisation sommaire :

Autres communes concernées (autres que celle de l'adresse) :

Altitude (Z) du site :

Précision de Z :

Cartes et plans consultés:

Nom
site?

Echelle

date d'édition

présence du

Carte géologique concernée par le site N° Huitième de carte concerné

4^{ième} P : Propriété du site Nombre de propriétaires : multiple unique ?
date nom type exploitant

Cadastrés : Nom date Echelle section
parcellaire

5^{ième} P : Activités du site
date début de la 1^{ière} activité date fin de la dernière activité état du site?(voir lexique11)

Historique de l'activité :
début fin code et libellé de l'activité importance produits et quantités autres infos.

Exploitants du site : période d'exploitation du à nom de l'exploitant

Accidents connus :
date type d'acc. type de poll. milieu touché impact / êtres?
référence d'étude?

6^{ième} P : Utilisation et projets
Surface totale en ha surface bâtie en m2 code POS

Site réaménagé?
type de réaménagement : site en friche?
réaménagement? projet de
Réaménagement sensible? : maître d'ouvrage :
sensible? : projet

Annexe 4 - Liste des sites recensés par ordre alphabétique de commune

Communes	Sites non localisés	Sites localisés	Total
ALTHEN-DES-PALUDS	4	1	5
ANSOUIS	1	3	4
APT	34	58	92
AUBIGNAN	3	3	6
AUREL	2	0	2
AVIGNON	208	488	696
BEAUMES-DE-VENISE	4	5	9
BEAUMETTES	1	3	4
BEAUMONT-DE-PERTUIS	3	0	3
BEDARRIDES	16	14	30
BEDOIN	2	7	9
BLAUVAC	0	1	1
BOLLENE	90	41	131
BONNIEUX	4	4	8
CABRIERES-D'AIGUES	1	0	1
CABRIERES-D'AVIGNON	4	5	9
CADENET	4	5	9
CADEROUSSE	2	6	8
CAIRANNE	2	3	5
CAMARET-SUR-AIGUES	12	5	17
CAROMB	3	12	15
CARPENTRAS	74	53	127
CAUMONT-SUR-DURANCE	1	6	7
CAVAILLON	75	55	130
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	13	8	21
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	4	1	5
CHEVAL-BLANC	3	2	5
COURTHEZON	34	13	47
CRESTET	1	0	1
CRILLON-LE-BRAVE	4	0	4
CUCURON	2	2	4
ENTRAIGUES-SUR-SORGUES	7	16	23
ENTRECHAUX	3	1	4
FLASSAN	1	0	1
FONTAINE-DE-VAUCLUSE	13	5	18
GARGAS	0	1	1
GIGNAC	3	0	3
GIGONDAS	4	2	6
GORDES	3	5	8

Communes	Sites non localisés	Sites localisés	Total
GRILLON	5	9	14
JONQUERETTES	1	5	6
JONQUIERES	22	17	39
JOUCAS	2	0	2
LA BASTIDE-DES-JOURDANS	2	4	6
LA ROQUE-SUR-PERNES	1	0	1
LA TOUR-D'AIGUES	3	4	7
LAGARDE-PAREOL	0	1	1
LAGNES	1	3	4
LAMOTTE-DU-RHONE	4	2	6
LAPALUD	37	5	42
LAURIS	3	2	5
LE BARROUX	1	1	2
LE BEUCET	1	1	2
LE PONTET	96	49	145
LE THOR	34	14	48
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	73	29	102
LORIOLE-DU-COMTAT	3	1	4
LOURMARIN	1	2	3
MALAUCE	17	5	22
MALEMORT-DU-COMTAT	0	2	2
MAUBEC	1	3	4
MAZAN	1	9	10
MENERBES	0	4	4
MERINDOL	1	4	5
METHAMIS	1	1	2
MIRABEAU	3	0	3
MONDRAGON	31	6	37
MONTEUX	16	19	35
MORIERES-LES-AVIGNON	14	13	27
MORMOIRON	1	7	8
MORNAS	11	11	22
MURS	0	1	1
OPPEDE	0	2	2
ORANGE	58	148	206
PERNES-LES-FONTAINES	5	17	22
PERTUIS	27	17	44
PEYPIN-D'AIGUES	1	0	1

Communes	Sites non localisés	Sites localisés	Total
PIOLENC	18	6	24
PUYMERAS	1	0	1
RICHERENCHES	2	1	3
ROAIX	3	1	4
ROBION	2	12	14
RUSTREL	4	3	7
SABLET	2	3	5
SAIGNON	1	5	6
SAINT-CHRISTOL	1	3	4
SAINT-DIDIER	2	0	2
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	9	2	11
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	1	0	1
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	2	4	6
SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE	1	0	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	4	1	5
SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS	1	0	1
SAINT-SATURNIN-LES-APT	6	4	10
SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON	2	7	9
SANNES	1	1	2
SARRIANS	9	6	15
SAULT	10	7	17
SAUMANE	1	0	1
SAUMANE-DE-VAUCLUSE	2	0	2
SAVOILLAN	1	0	1
SEGURET	1	3	4
SERIGNAN-DU-COMTAT	4	5	9
SORGUES	105	56	161
TAILLADES	5	2	7
TRAVAILLAN	1	2	3
UCHAUX	5	4	9
VACQUEYRAS	0	4	4
VAISON-LA-ROMAINE	22	10	32
VALREAS	47	40	87
VAUGINES	3	2	5

Communes	Sites non localisés	Sites localisés	Total
VEDENE	11	47	58
VELLERON	1	4	5
VENASQUE	0	2	2
VILLARS	0	1	1
VILLEDIEU	3	3	6
VILLELAURE	1	7	8
VILLES-SUR-AUZON	0	8	8
VIOLES	6	2	8
VISAN	2	6	8

Annexe 5 - Critères de sélection pour la réalisation de diagnostics initiaux (d'après annexe 8 du Guide Ademe Version 1996)

CRITERES DE SELECTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS INITIAUX

Le recensement des sites industriels potentiellement pollués constitue la première étape de la nouvelle politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité,
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activités prioritaires, des sites industriels en activité,
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique "Inventaire historique des anciens sites industriels" élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CNRS/CRESAL.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude,
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser,
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir,
- la période à inventorier,
- les données à acquérir pour chaque site,
- le type de rendu final de l'étude,

sont de la seule compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour obtenir une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires historiques régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- les types d'activités ou de sites à considérer,
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir,
- la structure locale de pilotage,

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national sur les sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques est la réalisation de diagnostics initiaux, ou études de sols, et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de critères pertinents permettant de sélectionner parmi les sites répertoriés ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial. En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a

cessé. Les sites en activité seront "traités" dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

Les critères et la méthodologie de sélection proposés concernent donc exclusivement les sites anciens et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou étude des sols et d'une évaluation simplifiée des risques.

1. La pertinence des critères de sélection

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettent d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique,
- suffisamment discriminants pour permettre un "tri" efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens,
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte,
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales.

2. Les critères de sélection proposés

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site,
- la situation du site, réaménagé ou non réaménagé (en friche),
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée),
- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site.

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité "classique" de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

2.1. Nature des activités

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité. Ils sont regroupés dans le tableau suivant.

GROUPE 1 (priorité 1)
• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux. • Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille. • Dépôts d'hydrocarbures et station-service. • Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface. • Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois. • Activités de cristallerie et de céramique. • Imprimerie et papeterie.
GROUPE 2 (priorité 2)
• Centrales thermiques (charbon, fuel). • Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.
GROUPE 3 (priorité 3)
• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)

2.2. La situation du site

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou les projets de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenues:

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou zone d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- autres usages du site.

2.3. Vulnérabilité et sensibilité des eaux souterraines ou superficielles

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE et des SAGE.

3. La méthode de sélection proposée

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères susmentionnés les sites anciens inventoriés en deux groupes:

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou étude des sols,
- les sites non prioritaires, ces derniers devant cependant être "gardés en mémoire".

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une présélection sur la base des activités du 1^{er} et du 2^{ème} groupe tels que définis au §2.1. ci-dessus.

Le critère "situation du site" est alors croisé avec la "vulnérabilité/sensibilité" dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes à ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites présélectionnés (sur la base de l'activité) en 9 classes de priorité.

3.1. Codification et croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité"

La "situation du site" est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs :

- Réaménagement réalisé ou projeté de type sensible-
- Réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible
- - Site non réaménagé (friche)et sans projet identifié

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au § 2.2

La "Vulnérabilité/sensibilité" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine:

- Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable, une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées,

-Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvions sablo-graveleuses,). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle. -Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...)

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les huit "classes" de priorité résultant du croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité".

Situation du site	Vulnérabilité/Sensibilité			
	Code	4	3	1
	4	8	7	5a
	2	6	5b	3
	1	5a	4	2

3.2. Sélection des sites prioritaires

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée de risques s'effectuera donc ainsi :

- présélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées des activités appartenant aux 1er et 2ème groupes tels que définis au §2.1.,
- pour les sites présélectionnés, codification de leurs caractéristiques en termes de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au §3.1.1
- détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus du §3.1.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiés des risques devra être envisagée sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté. Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :

Classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a.

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira probablement à lui apporter des modifications et des améliorations.

Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.

Annexe 6 - Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI

REMARQUES PRELIMINAIRES

1 - SUR LE LEXIQUE "ACTIVITES" (CODE NAF modifié) UTILISE DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS

De nombreux chapitres des codes NAF originel (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 12 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

Les activités des codes NAF retenues dans ce lexique n° 12 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

2 - SUR LES CORRELATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITE DEFINIS DANS LA NOTE DU SEI, RELATIVE AUX CRITERES DE SELECTION DES SITES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIAL

Chaque site industriel est défini par une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédées au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc..., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes NAF (Cf. lexique n°12) dont la quasi-totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1ier, 2ième, ou 3ième) défini dans le projet de note SEI du 17/04/1996, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'Ouest" ou "cokerie X" : dans ce cas le code NAF à associer au site, et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1, et DF23.1/groupe 1;

2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X": dans ce cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel;

3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Tartempion et fils": dans ce cas, qui s'apparente au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celle des installations, signalées sur ce même site, qui présente le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

Quelques codes NAF présentés dans le lexique n°12 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur / code E40.1d et DLI / code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels, et même dans de nombreux immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de sélection trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, *a priori*, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion du comité de pilotage régional :

- Pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la transformation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé.

- Pour les DLI présent sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par principe de précaution, pour tous les stockages > ou = à 10m³ (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).

- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.

- Pour les DLI, quel que soient leur volume, présents sur un site dont l'activité générale est connue, c'est cette activité qui sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI (1, 2 ou 3) correspondant. Il serait alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves.

Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.

3 - CHOIX DES SITES DEVANT ETRE SOUMIS A LA GRILLE DE SÉLECTION

Dans les cas où plusieurs activités se sont succédées sur un même site, le site sera retenu pour être soumis au crible de sélection si une, au moins, des activités est du groupe 1 ou du groupe 2.

Si toutes les activités sont du groupe 3, le site ne sera pas soumis au crible de sélection, sauf intérêt particulier du comité de pilotage pour ce site; il est donc inutile, dans ce cas, de vouloir instruire les rubriques le concernant, notamment celles des critères environnementaux et de l'utilisation du site, dans la base BASIAS.

MENU PRINCIPAL DU CODE NAF

A. Agriculture, Chasse, Sylviculture

B. Pêche, Aquaculture

C. Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argilière, gypse, sels...*)

D. Industrie Manufacturière

DA. Industries Agricoles et Alimentaires

DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)

DC. Industries du Cuir et de la Chaussure

DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois

DE. Travail du papier et carton/Edition, imprimerie

DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*

DG. Industrie Chimique

DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène,...*)

DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)

DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitement de surface, traitement électrolytique; mécanique générale*)

DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions

DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*)

ou électroniques

DM. Fabrication de matériel de transport

DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération: chiffonniers, ferrailleurs*)

E. Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)

--> Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)

F. Métiers de la construction

G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)

I. Transports, Communications (air, terre, eau)

K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises

N. Santé, Action sociale

O. Services collectifs, sociaux et personnel

Z. Autres activités collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A.	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01.	AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.1	Culture (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Elevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles, stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	
	1	
01.5	Chasse	3
02.	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES ANNEXES	3
B.	PECHE, AQUACULTURE	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA.	EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES	
10.	EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	
10.1a	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	3
10.1b	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
11.	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1	Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue... </i>)	
	1	
12.	EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM	1
CB.	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	
13.	EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14.	AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1	Extraction de pierres (voir aussi 26.7)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	
	3	
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	
	3	

14.2c	Extraction d'argiles et de kaolin	3
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate ...</i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	? selon produit
14.6	Extraction d'amiante	1

D. INDUSTRIES MANUFACTURIERES

DA. INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

15. INDUSTRIES ALIMENTAIRES 3

15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie et <i>des os</i> (<i>dégraissage, dépôt, équarrissage</i>)	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), <i>hors huile minérale (Cf. DF.23.2)</i>	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bombons, pâte, café, condiments, diététique,...)	3
15.9	Industrie des boissons (autres que jus de fruits et de légumes)	3
15.9x	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	3
15.9y	Production de vin, cidre et bière	3
15.9z	Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes	3
16.	INDUSTRIE DU TABAC	3

DB. INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT

17. INDUSTRIE TEXTILE

17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3

18. INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES

18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3

DC. INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

19.1	Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie,</i>	
------	--	--

	<i>peaux vertes ou bleues)</i>	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	
	3	
19.3	Fabrication de chaussures	3
DD.	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	
	3	
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
DE.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; EDITION ET IMPRIMERIE	
21.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	
	1	
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
22.	EDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.1	Edition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques: Cf.24.6j)</i>	3
DF.	COKEFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLEAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2	Raffinage, distillation et rectification du pétrole <i>et/ou</i> <i>stockage d'huile minérale</i>	1
23.3	Elaboration et transformation de matières nucléaires souhaité par ANDRA	3 /
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i> souhaité par l'ANDRA	3 /
DG.	INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	
	1	
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encres</i>	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	
	1	
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
24.1l	Fabrication de matières plastiques de base	1

24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication et stockage de produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	1
24.3	Fabrication ou stockage de peintures, vernis ou solvants	1
24.4	Industrie pharmaceutique et laboratoire de recherche	1
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs et <i>inflammables</i> (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
24.6c	Fabrication et stockage de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données (<i>bandes, disques, film</i>)	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH.	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication des pneus et rechapage, ...)	1
25.2	<i>Fabrication, transformation et dépôt des matières plastiques (PVC, polystyrène,...)</i>	1
DI.	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques et de <i>produits divers</i> en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages <i>en ciment</i> , béton ou en plâtre; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (taille, concassage, criblage, polissage)	3
26.8	Fabrication et <i>préparation</i> de produits minéraux divers	3
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
26.8d	<i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	3
26.8e	<i>Fabrication et trituration du soufre; fabrication de mèches soufrées</i>	1
26.8f	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment...)</i>	1

DJ. METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX**27. METALLURGIE**

27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1

28. TRAVAIL DES METAUX (CONSTRUCTIONS METALLIQUES)

28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, tonnellerie	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matricage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (<i>serrures, ferrures, clous, ...</i>)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2

DK. FABRICATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MECANIQUES)

29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...</i>)	2
29.3	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs...</i>) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils (<i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i>)	2

29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (<i>à préciser</i>)	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	2
DL.	FABRICATION ET REPARATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ELECTRONIQUES	
30.	FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATERIEL INFORMATIQUE	1
31.	FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	
31.1	Fabrication <i>et réparation</i> de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
32.	FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION (ELECTRONIQUE...)	
32.1	Fabrication de composants électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (<i>téléphone, radar,</i>)	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra,)	2
33.	FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2
DM.	FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	
34.	INDUSTRIE AUTOMOBILE	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
35.	FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2

35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes et <i>véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
DN.	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	
36.	FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES	
36.1	Fabrication de meubles et <i>matelas</i>	3
36.2	Bijouterie et <i>monnaies métalliques</i>	3
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (<i>crin, brosse, bijoux fantaisie, duvet, ...</i>)	3
37.	RECUPERATION ET REGENERATION	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée: OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues: DC19.1... </i>)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGERATION), D'EAU ET DE CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	<i>Centrale électrique thermique</i>	1
40.1b	<i>Centrale électrique hydraulique</i>	3
40.1c	<i>Centrale nucléaire</i>	3/ suivi
	par l'ANDRA	
40.1d	<i>Transformateur (PCB, pyralène, ...)</i>	1
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	<i>Compression, réfrigération</i>	3
41.	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)	
F45.1	Préparation des sites (<i>démolition, terrassement</i>)	3
F45.1d	Forages et sondages	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (<i>couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage</i>)	3

F45.3 Travaux d'installation (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F45.4 Travaux de finition (<i>plâtrier; menuisier bois, PVC, métaux; revêtement sols et murs, peintre; vitrier</i>)	serrurier; 3

G. COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (OU AUTRES) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES

G50.1 Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	
G50.2a <i>Garages, ateliers, mécanique et soudure</i>	2
G50.2b <i>Carrosserie, peinture</i>	2?
comme un traitement de surface?	
G50.3 Commerce d'équipement automobile	3
G50.4 Commerce et réparation de motocycle	2
G50.5 Commerce <i>de gros</i> en carburants, ou de détail (<i>station service quelle que soit sa capacité de stockage</i>)	1
G52.4 Droguerie (sauf s'il y a production, fabrication de drogues ---> 1er groupe comme DG24.n)	3

I. TRANSPORT ET COMMUNICATION (PAR AIR, EAU ET TERRE)

I60 Transports terrestres	
I60.1 Transport <i>et installations</i> ferroviaires (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
I60.2 Transports urbains et routiers (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>)	2
I60.2c Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3 Transports par conduites (<i>pipeline, gazoduc, chimioduc... </i>)	1
I61 Transports par eau	
I61.1 Transports maritimes et côtiers (<i>port maritime</i>)	2
I61.2 Transports fluviaux (<i>port fluvial</i>)	2
I62 Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
I63 Services auxiliaires des transports	
I63.1 Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2 Gestion d'infrastructures de transport	3

K. IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

K74.7 <i>Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange</i>	1
---	---

N. SANTE ET ACTION SOCIALE

N85.1 Activité pour la santé humaine	3
N85.1a Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2 Clinique vétérinaire	3

O. SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS

O90 Assainissement, voirie et gestion des déchets

O90.0a Epuration des eaux usées (*station d'épuration*)

1

O90.0b Enlèvement et traitement des ordures ménagères

(*décharge d'O.M.; déchetterie*)

1

O90.0c *Décharge de pneus usagés*

1

O90.0d *Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne**appellation des déchets ménagers avant 1945)*

1

O90.0e *Décharge de déchets verts*

3

O90.0f *Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)*

1

O90.0g *Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)*

1

O90.0h *Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires**pharmaceutiques*

1

O90.0i *Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets**(indépendants ou associés aux cimenteries)*

1

O93 Services personnels

O93.0 Blanchisserie, Teinturerie (gros ou détail); blanchissement

et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,

1

Z. AUTRES ACTIVITES COLLECTIVES OU PRIVEESZ1. *Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, ...)*

1

Z2. *Stockage de charbon*

3

Z3. *Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)*

1/ si > ou = à 10m3

Z4. *Terrils et/ ou crassier de mines*

1

Z5. *Stockage de résidus miniers après traitement des**minerais métalliques non ferreux*

1

Z6. *Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux**et/ou en produits polluants organiques)*

1

Z7. *Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)*

3/ si >

ou = à 10l

**Annexe 7 : Liste utilisée pour les captages
d'eau potable
(sources DDASS et BRGM)**

Description de la liste utilisée

Chaque DDASS gère un fichier de points d'eau dans une base de données nommée "Sise-Eaux". Cette base est actuellement en cours de mise à jour au niveau national par le BRGM. Cette mise à jour consiste à faire le lien entre la numérotation DDASS et l'indice de classement national utilisé par le BRGM pour référencer les ouvrages ; ce qui a été fait pour les AEP de Vaucluse

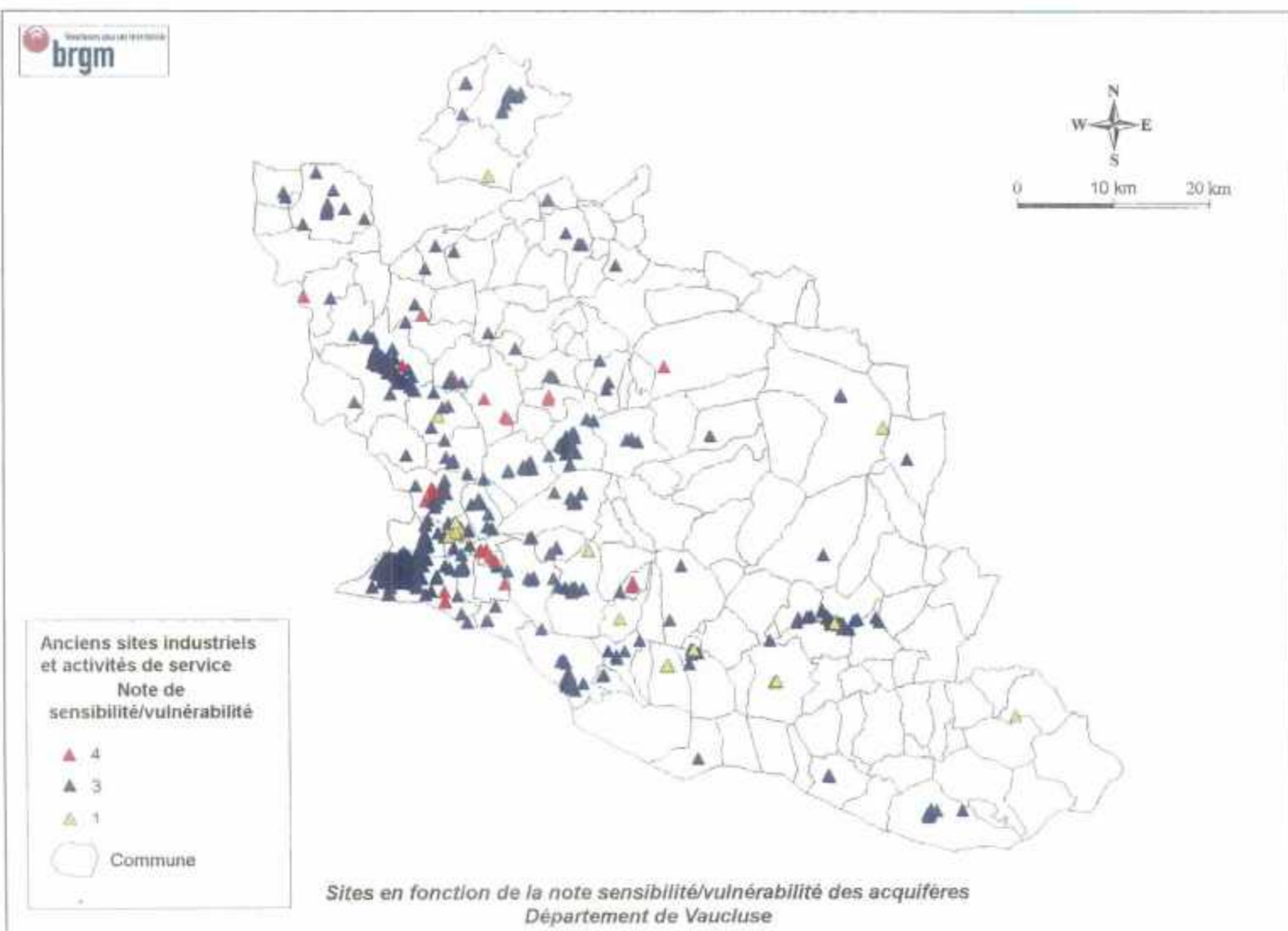
La liste présente les captages d'alimentation en eau potable (AEP) qui se situent sur le territoire du département de Vaucluse. Quelques captages, enregistrés dans le fichier « Sise-Eaux » de Vaucluse, sont implantés dans des communes limitrophes au département. Ces captages ont été retirés de la liste présentée ci-après.

code SISE	BSS	désignation	X_L2E	Y_L2E	Z	Commune	lieu-dit	code INSEE
1311	09683X0040	HY	862 003	1 881 635	375	FAUCON	LOTISSEMENT BAGATELLE	84045
4	09146X0199	F2	796 333	1 908 649	45	ORANGE	RIVE DROITE DE L'AIGUE, EN BORDURE	84087
10	09147X0131	F	805 556	1 906 009	58	JONQUIERES	ALOS	84056
13	09153X1004	HY	834 881	1 915 949	450	SAINT-LEGER-DU- VENTOUX	LE RIEUFROID	84110
16	09154X1002	HY	841 162	1 916 152	850	BRANTES	FONT GUIBERT	84021
17	09407X0365	F	809 169	1 886 793	45	JONQUERETTES	PELITHENE	84055
20	09156X0067	HY	823 727	1 905 156	205	MODENE	FONT DES CLAPIERS	84077
22	08903X1004	P	807 621	1 937 743	193	GRILLON	GRILLON	84053
29	09156X0007	SOURCE	825 159	1 911 295	410	MALAUCENE	LE GROSEAU	84069
37	09153X1005	HY	836 236	1 914 066	650	SAINT-LEGER-DU- VENTOUX	FONT GILARDE	84110
40	09147X0140	PU	805 029	1 903 836	50	COURTHEZON	SITE DES NEUFS FONTS	84039
49	09157X0014	HY	830 570	1 913 832	600	BEAUMONT-DU- VENTOUX	LE JAS	84015
50	09156X0063	P	828 429	1 913 212	463	BEAUMONT-DU- VENTOUX	STE-MARGUERITE	84015
53	09155X0062	F	822 123	1 906 485	230	CAROMB	CAMPING COMMUNAL, BORDURE DU CD.13	84030
54	09155X0065	HY	822 153	1 906 705	250	CAROMB	LE PATY	84030
56	09148X0115	HY	814 670	1 910 167	310	GIGONDAS	LES FLORETS	84049
57	09148X0007	S	813 397	1 910 976	215	GIGONDAS	CHARENCON (AVE- MEFFRE)	84049
58	09148X0116	F	813 843	1 907 603	160	GIGONDAS	MONTMIRAIL	84049
61	09404X0200	P	809 616	1 902 551	44	SARRIANS	ST-JEAN	84122
62	09404X0199	F	811 339	1 901 573	34	SARRIANS	LES ECOLES	84122
63	09404X0138	111111	811 228	1 902 113	35	SARRIANS	LES HAUTS MIANS - STATION DE POMPAG	84122
67	09682X0074	P	856 174	1 877 329	305	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON	LA BEGUDE	84112
68	09682X0075	P	857 025	1 877 241	322	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON	COLLET DE L'ESTINGUA	84112
71	09681X0052	SOURCE	846 901	1 877 463	440	APT	ROCSALIÈRE	84003
74	09408X0165	F	810 154	1 884 231	46	CHATEAUNEUF-DE- GADAGNE	LE MOULIN	84036
77	09671X0215	P	824 222	1 883 762	70	FONTAINE-DE- VAUCLUSE	CHEMIN DES SOURCES	84139
80	09674X0055	F	845 383	1 875 267	475	BUOUX	LE VALLON DES LOUBES	84023
82	09685X0011	F	847 097	1 874 389	580	SIVERGUES		84128

84	09681X0069	FO	851 690	1 875 919	540	AURIBEAU	HAUT-BARDON	84006
87	09682X0073	HY	856 741	1 884 289	505	GIGNAC	HYBANE	84048
89	09681X0093	SOURCE	851 851	1 875 879	480	CASTELLET	LA BARDON	84033
92	09682X0036	SO	856 676	1 881 596	500	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	FONDELUIGNES	84112
93	09682X0039	SOURCE	856 211	1 878 791	380	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	LA BARDON	84112
94	09682X0074	P	856 174	1 877 329	305	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	LA BEGUDE	84112
97	09682X0044	SOURCE	860 342	1 880 992	450	VIENS	L'ARCONADE	84144
98	09683X0078	F	861 142	1 881 734	370	VIENS	VERT-CHATEAU	84144
101	09671X0009	SOURCE	823 645	1 875 241	86	ROBION		84099
102	09681X0015	SOURCE	849 674	1 878 008	450	SAIGNON	LA PALUD	84105
106	09681X0092	F	849 754	1 883 736	276	RUSTREL	LES JEAN JEAN	84103
109	09682X0071	F	853 481	1 882 230	460	CASENEUVE	MERLE	84032
110	09681X0091	HY	853 191	1 882 170	430	CASENEUVE	LES NAISSSES	84032
115	09155X0064	HY	817 686	1 908 260	235	ROQUE-ALRIC(LA)	SOURCE DE ANRES	84100
117	09416X0046	F	825 159	1 892 544	185	VENASQUE	RAVIN DU RIEU	84143
118	09412X0047	HY	829 664	1 898 919	222	MORMOIRON	LES SABLONS	84082
119	09156X0064	HY	823 509	1 909 966	370	BARROUX(LE)	ST-BAUDILLE	84008
120	09155X0066	HY	821 753	1 906 565	240	CAROMB	LES ALPES	84030
121	09404X0227	F	815 161	1 903 151		AUBIGNAN	FORAGES D AUBIGNAN	84004
123	09156X0060	B1	827 140	1 905 772	280	BEDOIN	BASSES PESSADES (BEDOIN 1)	84017
124	09156X0025	F	827 720	1 906 204	293	BEDOIN	LA GARENNE	84017
125	09156X0066	F	828 273	1 904 733	290	BEDOIN	LES CRANS	84017
126	09156X0065	F	827 882	1 904 843	285	BEDOIN	LES BLACHES	84017
127	09406X0583	P	801 472	1 892 318	22	SORGUES	LA JOUVE	84129
128	09406X0641	P	802 062	1 892 759		SORGUES	PUITS SOULIER	84129
129	09406X0642	P	802 112	1 892 669		SORGUES	PUITS STATION	84129
130	09403X0019	PUITS	803 062	1 893 782	24	SORGUES	TERRES BLANCHES	84129
132	09951X0047	P	852 500	1 859 779	183	PERTUIS	LE GRON	84089
135	09152X1029	F	827 375	1 915 273	400	MALAUCE	PIE MARTIN	84069
136	09411X0202	D	820 401	1 894 149	115	PERNES-LES-FONTAINES	ST-ROCH	84088
137	09411X0204	F	816 996	1 894 614	73	PERNES-LES-FONTAINES	PRATO	84088
138	09676X0053	P	829 158	1 865 497	113	MERINDOL	LA FABRIQUE	84074
139	09675X0070	P	818 487	1 869 515	81	CHEVAL-BLANC	LES ISCLES	84038
140	09664X0176	F	816 327	1 874 128	65	CAVAILLON	LE GRENOUILLET	84035
141	09664X0211	F	815 374	1 875 258		CAVAILLON	FORAGE DE LA GRANDE BASTIDE	84035
142	09147X0130	F	802 125	1 911 420	71	CAMARET-SUR-AIGUES	SABLAS - RIVE GAUCHE DE L'AIGUES -	84029

143	08908X1008	CAPT	814 446	1 925 082	180	VILLEDIEU	CAPTAGE DE L EYGUES	84146
145	09141X0045	P	789 569	1 913 744	32	MORNAS	LE GRAND MOULAS	84083
146	08905X0051	P	792 323	1 927 381	60	BOLLENE	BOLLENE ECLUSE	84019
193	09678X0036	F2	846 529	1 867 429	269	LOURMARIN	LE GRAND COUTURAS	84068
193	09678X0055	NOUVFO	846 758	1 867 399	282	VAUGINES	LE GRAND COUTURAS	84140
194	09685X0012	HY	848 687	1 870 006	334	VAUGINES	ROQUES ROUSSE	84140
195	09685X0013	F	848 397	1 869 885	480	VAUGINES	PIED CHAUD	84140
197	09146X0206	HY	800 409	1 907 253	48	ORANGE	BUSSENQUE	84087
202	09421X0030	HY	845 525	1 897 264	900	SAULT	ST JEAN DE SAULT	84123
203	09165X1006	HY	846 458	1 907 427	740	AUREL	FERME LES FONTAINES	84005
208	09156X0075	S	823 564	1 907 253		BEDOIN	SOURCE BELEZY	84017
211	09403X0171	SOURCE	806 927	1 899 504	34	BEDARRIDES	LES ROCHIERES	84016
214	09158X0009	HY	843 535	1 912 978	550	SAVOILLAN	MALDARIC	84125
216	09675X0070	P	818 487	1 869 515	81	CHEVAL-BLANC	LES ISCLES	84038
218	09155X0080	F	822 003	1 906 735	229	CAROMB	PATY	84030
227	09663X0212	S1	803 749	1 882 479	29	AVIGNON	LA-SAIGNONNE SUD	84007
228	09663X0269	F	803 940	1 882 632		AVIGNON	LA SAIGNONNE NORD	84007
234	09143X0126	HY	806 449	1 917 230		CAIRANNE	SOURCE SAINTE CECILE	84028
235	09143X0127	HY	806 350	1 917 256		CAIRANNE	SOURCE FLORALIES	84028
238	09141X0093	CAPT	791 059	1 913 759		MORNAS	CAPTAGE DES BRASSIERES	84083
239	09144X0087	CAPT	814 380	1 919 336		SEGURET	CAPTAGE DES RAMIERES	84126
243	09408X0188	P	810 505	1 884 613		CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	FORAGE P3	84036
244	09408X0189	P	810 477	1 884 613		CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	FORAGE P4	84036
248	09406X0597	F	800 286	1 888 432	18	AVIGNON	LA BARTHELASSE	84007
251	09403X0183	F	808 044	1 902 950	50	SARRIANS	QUARTIER LE PLAN	84122
437	08904X0032	F	809 668	1 934 173	198	VALREAS	QUARTIER BAVENE	84138
539	09425X0029	P	847 048	1 885 353		VILLARS	PUITS DES AMERICAINS	84145

Annexe 8 – Carte des sites en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des aquifères



Annexe 9 – Carte des sites en fonction du type de réaménagement

